

## Olympia

### «Un gars est brûlé après 15 ans»

400 accidents de travail par année, des congédiements pour être allé aux toilettes, une prolifération de maux de dos à cause des cadences exagérées, c'est tout cela, et bien d'autres choses encore, que les 360 travailleurs de l'usine de coupe Olympia, à Saint-Simon près de Ste-Hyacinthe, ont voulu changer en joignant les rangs de la CSN, en mars 1986. Mais ils font face à un employeur insensible à leur situation, la troisième plus grosse entreprise du secteur agro-alimentaire au Québec, qui les a mis en lock-out le 12 septembre. Une enquête de Luc Gosselin.

Page 15

## Pointe-au-Pic

### Justice sera-t-elle faite?



«FAIRE L'INFORMATION QUE LES AUTRES NE FONT PAS». C'est le défi que nous nous donnions dans notre dossier du dernier numéro.

Un bon exemple de cette approche: le reportage de Lucie Laurin qui a assisté pour NOUVELLES CSN à la totalité des audiences de l'enquête du coroner sur la mort de Gaston Harvey.

Son analyse, les faits, les détails, les commentaires et les questions qu'elle en a rapportés sont inédits...et étonnants!

Page 11

## Entrevue exclusive

### Un quatrième joueur dans le club des centrales



Henri Jalbert et Guy Ferland ont rencontré Jacques Proulx, président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et en ont rapporté pour NOUVELLES CSN une entrevue des plus instructives sur les effets du projet de libre-échange avec les États-Unis sur les dizaines de milliers d'agriculteurs québécois. Mais en lisant les propos de M. Proulx, on s'aperçoit que les consommateurs que nous sommes tous sont aussi directement et durement touchés par la question.

Page 3

## Rédaction

Jean-Noël Bilodeau  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Jacques Gauthier  
Luc Gosselin  
Henri Jalbert  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux

## Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

## Conception graphique

Jean Gladu

## Caricaturiste

Garnotte

## Photographes

Alain Chagnon  
Archives CSN  
Louise DeGrosbois  
Robert Fréchette  
Guy Ouellet

## Montage

Michèle Arbour

## Composition

Tricycle compo

## Impression

Interlitho

## Distribution

l'équipe de distribution CSN  
(514-598-2233)



**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 1,900 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

## Emploi total et à temps partiel, Ontario et Québec, 1981 et 1986

(milliers d'emplois)

	Ontario		Québec	
	Emploi total	Tps partiel	Emploi total	Tps partiel
1981	4,171	605	2726	306
1986	4,555	708	2866	404
Création nette d'emplois	384	103	140	98
% des nouveaux emplois qui sont à temps partiel	26.8%		70.0%	

Il est devenu à la mode, dans les milieux patronaux et gouvernementaux du Québec, de justifier les politiques de désengagement de l'État (privatisations, dérèglementations, coupures dans les programmes sociaux) par des comparaisons avec l'Ontario. De telles comparaisons sont cependant peu utilisées quand elles sont trop embêtantes...

Ainsi, le tableau ci-joint démontre que depuis 1981, soit l'année précédant la récession, **70%** des emplois créés au Québec sont des emplois à **temps partiel**, comparativement à seulement **26.8%** en Ontario.

Les données statistiques démontrent de plus que des 98,000 nouveaux emplois à temps partiel, **68.4%** sont détenus par des femmes.

De 1981 à 1986, les emplois dans le secteur manufacturier ont diminué de 28,000 au Québec tandis que le nombre d'emplois augmentait de 47,000 dans le secteur commercial et de 103,000 dans celui des services. Les emplois à temps plein et bien rémunérés du secteur manufacturier qui ont disparu pendant la crise de 1982 ont donc été « remplacés », sur le plan statistique, par des emplois à temps partiel et mal rémunérés dans le commerce et les services.

François Aubry

## DERNIÈRE HEURE



Après avoir voté en faveur du déclenchement de la grève générale illimitée dans une proportion de 77%, les employé-e-s de Loto-Québec ont tenu à manifester leur solidarité et leur volonté de se tenir...debout. Sur l'invitation d'un de leurs camarades, ils se sont levés spontanément, ils ont joint leurs mains, et cela a donné lieu à une belle « vague ». Les négociations achoppent sur l'ancienneté, le statut des surnuméraires, les clauses pour les activités syndicales, et la parité salariale avec les employé-e-s de l'Hydro-Québec.

# Un quatrième joueur dans le club des centrales

par Henri Jalbert

Depuis quelques mois, il est de plus en plus fréquent de voir et d'entendre à nos côtés un intervenant supplémentaire dans les grands débats sociaux ou linguistiques qui préoccupent les organisations syndicales québécoises. Une sorte de «quatrième joueur dans le club des centrales». Il s'agit, bien sûr, du président de l'Union des producteurs agricoles, M. Jacques Proulx. Cette présence de l'UPA aux côtés de la CSN, de la FTQ et de la CEO ne constitue cependant pas un «précédent historique». Si, en 1986, c'est la question du libre-échange et des privatisations qui, avant tout, a réuni sur une même tribune ces quatre «partenaires», il faut se rappeler que l'UPA y était également en 1970, lors de l'adoption de la tristement célèbre Loi des mesures de guerre, et l'année suivante au sein du Mouvement Québec français.

Serait-ce que les agriculteurs québécois considèrent le projet de libre-échange avec les États-Unis comme aussi pernicieux et diabolique que les «mesures de guerre»?

Henri Jalbert et Guy Ferland ont rencontré Jacques Proulx et en ont rapporté pour NOUVELLES CSN une entrevue des plus instructives sur les effets de ce projet sur les dizaines de milliers d'agriculteurs du Québec, cela va de soi, mais aussi sur les millions de consommateurs que nous sommes tous.

Le Canada et le Québec se sont donnés des politiques agricoles qui assurent une stabilité des prix, de la qualité et des approvisionnements. Autant les producteurs agricoles que les consommateurs en ont profité.

Pendant ce temps, aux États-Unis, c'est le désordre. Un désordre caractérisé par la surproduction. Pour le président de l'UPA, Jacques Proulx, par un pacte de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous risquons d'être noyés par les surplus américains qui seront

écoulés chez nous à des prix de dumping. Ce sera la catastrophe et la perte d'une multitude d'emplois chez les producteurs agricoles et dans l'industrie agro-alimentaire.

Avec un tel pacte, en plus de nos emplois, ce sont nos politiques sociales et économiques qui risquent d'être remises en cause. Selon Jacques Proulx, le vrai marché, c'est le marché des pays en voie de développement, mais en autant qu'on cesse de les exploiter.

«Avec un pacte de libre-échange entre les États-Unis et le Canada, les Américains vont nous noyer avec leur surproduction; ils vont chercher à écouler chez nous leurs surplus et faire baisser les prix à des prix de dumping. On ne pourra pas résister à ça».

La surproduction agricole américaine, d'ailleurs, a souvent servi aux Américains à contrôler une grande partie du commerce international au détriment des pays en voie de développement ou peu industrialisés.

«Juste leurs oeufs cassés dans le transport entre le producteur et le consommateur, c'est plus que la production canadienne. Leur surplus de lait, c'est suffisant pour nous approvisionner pendant quatre ans. Juste la remise en production dans le maïs des terres abandonnées depuis deux ans, c'est notre production pendant quatre ans et quelques mois.»

## Une troisième force

Jacques Proulx, un producteur laitier de Saint-Camille (en Estrie) qui assume la présidence de l'Union des producteurs agricoles, est catégorique. «Les États-Unis ont intérêt à nous encarcanner et même à nous isoler dans les grandes discussions qui s'en viennent au niveau international (comme le Gatt) et où il y aura des enjeux importants pour notre avenir. D'ailleurs, peut-être aurions-nous plutôt avantage à créer avec d'autres pays une troisième force, entre les États-Unis et la Communauté économique européenne.»

Ne serait-ce pas là une voie de sortie de notre dépendance des États-Unis en matière de commerce international?

En effet, en matière de commerce international, les règles ne sont plus respectées. Tout est permis pour écouler les stocks. C'en est même rendu que les États-Unis donnent en prime des



Jacques Proulx, président de l'UPA

volailles et des oeufs, par exemple, quand ils vendent leurs céréales.

«Il faut faire attention, ne pas s'isoler, tout mettre le paquet avec les États-Unis, mais négocier aussi avec d'autres pays et développer cette troisième force. Le vrai marché, c'est le marché avec les pays en

voie de développement. Mais il va falloir changer les règles du jeu et cesser de les exploiter. Et il ne faut pas avoir peur de regarder d'autres hypothèses de travail, comme celle du troc. Ce sont les premiers qui vont établir ça qui vont le plus en profiter.»

### Les consommateurs

S'il est un argument que les pro-libre-échange utilisent abondamment pour défendre l'idée d'une entente globale de libre-échange avec les États-Unis, c'est bien celui qu'une telle entente profitera aux consommateurs grâce à la baisse du prix des produits de consommation. Au contraire. Pour lui, la démonstration est faite depuis longtemps: c'est la discipline qu'on s'est donnée qui a permis de stabiliser les prix, et les consommateurs en ont profité autant que les producteurs.

Il existe en effet des contingentements (des quotas de production) dans le lait, les oeufs et la volaille. Au niveau canadien, mais également dans chaque province. C'est ce qui garantit qu'il n'y aura pas de surproduction. C'est cela qui a amené une stabilité des prix, une stabilité dans la qualité et également une stabilité dans l'approvisionnement. Tout en améliorant considérablement les conditions d'existence des agriculteurs, ce système permet aux consommateurs d'avoir accès à des produits de qualité à des prix qui sont abordables.

«Si on compare avec des secteurs qui ne sont pas contingentés – les viandes par exemple, le steak, le porc – on s'aperçoit vite que dans ces secteurs, il y a une variation à la fois du prix et de la qualité. Le producteur connaît alors des difficultés à consolider et développer son entreprise, alors que le consommateur ne sait jamais à quoi s'en tenir, tant

pour le prix que pour la qualité.

«Il y a vingt ou vingt-cinq ans, on a connu des périodes où on payait la douzaine d'oeufs plus cher qu'aujourd'hui, si on tient compte des salaires du temps.»

Or, c'est la situation qu'on connaît dans les pays où il n'y a pas cette discipline à laquelle nous nous astreignons chez nous.

Comme le souligne d'ailleurs justement le président de l'UPA, ce qui est valable pour les producteurs agricoles l'est également pour les travailleurs et travailleuses de nombreux autres secteurs. En effet, selon le même principe qui amènerait les Américains à pratiquer chez nous le dumping des produits alimentaires, pourquoi produire ici des télévisions ou des automobiles? Ils (les Américains) n'auraient qu'à grossir leurs usines déjà installées aux États-Unis. Pourquoi avoir

chez nous des industries dans le textile? C'est bien connu que ça coûte moins cher à Hong Kong.

### La défense de notre société

Pour le président de l'UPA, il s'agit là d'un choix de société qui a permis, entre autres dans le cas de l'activité agricole, de résister à l'intégration des grandes compagnies et de permettre un développement équilibré, qui fut profitable autant aux consommateurs qu'aux producteurs agricoles.

«On s'est donné une société à laquelle on tient et c'est l'ensemble de nos acquis qui sont remis en cause avec la négociation d'une entente de libre-échange: nos politiques sociales comme nos politiques économiques. Ils (les négociateurs américains) s'offusquent même de notre assurance hospitalisation.»

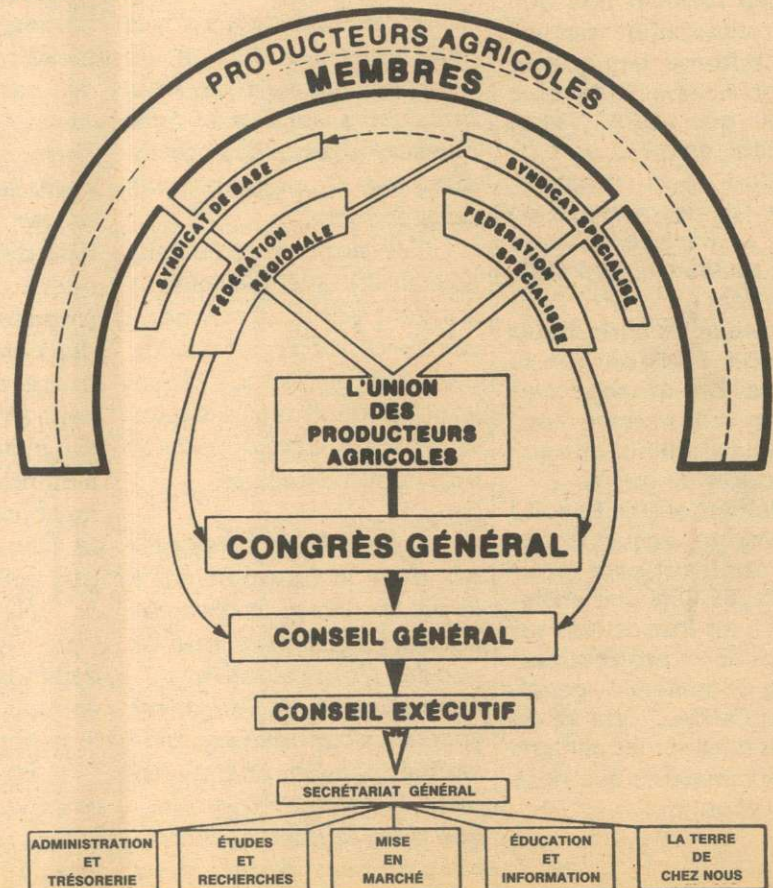
«Dès le moment où on a commencé à évoquer la

possibilité de négociation d'un pacte de libre-échange avec les États-Unis, on a cherché à savoir quel en serait l'impact pour nous. On s'est aperçu qu'il y avait une catastrophe en vue, qu'on risquait d'être noyés.

### Tout risquer pour 20%?

«On a fait le même cheminement que les autres centrales. Et nous nous sommes rendus compte qu'il était important de travailler ensemble, de s'informer, d'échanger, parce que ce projet va avoir des répercussions sur tout le monde, sur nos emplois comme sur nos politiques sociales. On fait face à un problème politique. Et ça va se régler au niveau politique: par la pression des citoyens et des citoyennes. Déjà 80 pour cent des produits passent la frontière sans barrières tarifaires. Va-t-on tout risquer – nos acquis sociaux, notre identité – pour le 20 pour cent qui reste?»

Organigramme de la structure de l'UPA.



# Les retrouvailles

La présence de l'UPA aux côtés de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, au sein de la Coalition québécoise d'opposition contre le libre-échange, ne constitue pas une première. Sauf que ce n'était plus arrivé depuis le regroupement contre la loi des mesures de guerre en 1970, et la fondation du Mouvement Québec français en 1971.

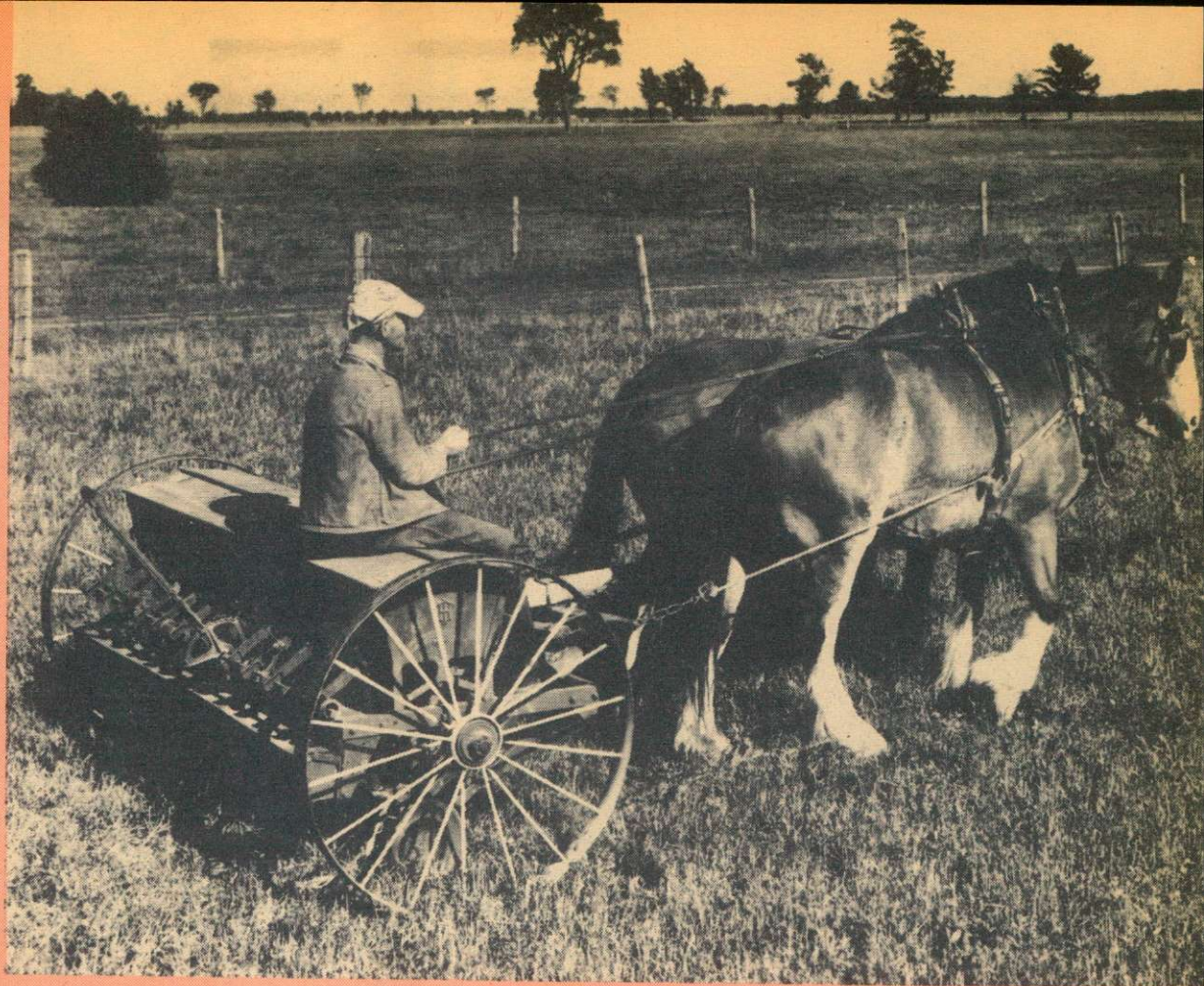
Il y avait alors des raisons communes pour faire partie du MQF, mais il y avait également des raisons particulières. Si de nombreux travailleurs d'usines avaient des problèmes en ce qui concerne la langue de travail, il faut convenir qu'en agriculture, à ce moment-là, la langue de travail était peu menacée.

## L'unilinguisme dangereux

En effet, quand les producteurs agricoles achetaient de la machinerie, ou pire encore, des herbicides, les instructions étaient régulièrement unilingues anglaises. «C'était dangereux, terrible. Il n'y avait aucun respect des clients».

Pour le président de l'UPA, il n'y a pas de doute que ce genre d'implication dans les discussions sociales, comme c'est le cas avec la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange, cela fait partie de ce qu'il appelle «notre responsabilité».

«Nous sommes encore au MQF, car nous croyons qu'il est important de consolider et préserver nos acquis. Mais nous sommes conscients aussi qu'il nous faut préserver la Loi sur le zonage agricole, car pour nous, c'est aussi fondamental que la loi 101. Tant et aussi longtemps qu'il reste des corniauds en quelque part pour espérer nous faire revenir 20 ans en arrière».



## L'UPA de 1924 à 1987

Les premières tentatives d'organisation des agriculteurs, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, originaient de l'Ouest canadien. Elles devaient échouer rapidement, car les agriculteurs québécois avaient beaucoup de difficultés à s'y retrouver.

C'est finalement en 1924 que fut fondée l'Union catholique des cultivateurs, résultat du travail à la base par les différents leaders du temps chez les agriculteurs québécois. Dans la même foulée et au même moment où naissait la CTCC-CSN.

L'année 1972 est l'autre date marquante de l'organisation agricole au Québec, avec l'adoption de la Loi des producteurs agricoles qui, entre autres, définissait le producteur agricole (celui qui met en marché pour \$3,000 et plus par année), et instituait la formule Rand dans le syndicalisme agricole.

### 45,000 membres

Une fois regroupés, les producteurs agricoles ont cherché à avoir des politiques de mise en marché pour pouvoir s'impliquer davantage dans le circuit agro-alimentaire.

Tout comme ils se préoccupèrent activement du développement régional, de façon à ce que l'agriculture devienne rentable et que les agriculteurs puissent vivre décemment, comme les travailleurs des autres secteurs. En effet, une agriculture

régionale équilibrée est une condition essentielle pour une économie régionale équilibrée.

L'UPA regroupe aujourd'hui plus de 45,000 membres répartis à l'intérieur de 16 fédérations régionales et de 15 fédérations spécialisées (lait, porc, volaille, etc.) et s'est dotée d'une organisation démocratique qui favorise le pouvoir à la base.

### Des «patrons ouvriers»

Jacques Proulx trace un bilan positif du syndicalisme agricole qui, plus que partout ailleurs, a permis de résister à l'intégration aux grandes multinationales de l'alimentation, un acquis qu'il faut protéger et pour lequel il faudra se battre encore.

«Comme individus, nous poursuivons les mêmes objectifs que les travailleurs et travailleuses regroupés à la CSN et à la FTQ, parce que nous aussi, nous sommes des travailleurs, et que dans la grosse majorité des fermes, il n'y a pas d'autres travailleurs et travailleuses que les membres de la famille.

«Cependant, il y a aussi des différences. Nous sommes des «patrons ouvriers», parce qu'en plus de notre travail, nous devons également investir de l'argent dans nos entreprises agricoles». Souvent une centaine de milliers de dollars. Parfois plus d'un million.



## Une institution nationale

**L**e journal La Terre de chez nous, édité par l'UPA, est une véritable institution dans le milieu rural québécois.

En tout temps, ce journal a su garder une certaine indépendance vis-à-vis l'organisation agricole — l'ancienne UCC comme l'actuelle UPA — tout en amenant une information crédible et des analyses justes sur la situation agricole et le milieu agro-alimentaire.

*«Ce fut, selon Jacques Proulx, un des grands moyens que nous nous sommes donnés pour maintenir une coordination efficace et en arriver à ce que nous sommes aujourd'hui».* D'ailleurs, depuis le début de son existence, l'UCC-UPA a privilégié l'information, la formation et l'éducation: des moyens d'une importance capitale pour bâtir le syndicalisme agricole et impliquer les producteurs agricoles dans le mouvement.

Tiré à près de 50,000 exemplaires, La terre de chez nous est publiée à toutes les semaines. Elle constitue aujourd'hui une des plus importantes publications agricoles en Amérique.

## LA TERRE de chez nous

Part payé à Montréal

DEUX CANSERS

Volume 57, numéro 29 — Longueuil, 11 septembre 1988

### Oeufs d'incubation

L'Inquétaire est à son comble chez les producteurs d'œufs d'incubation. Depuis quelques années, les œufs et les poussins ne cessent d'affluer des États-Unis et menacent gravement la survie de cette production. Il faut arrêter l'invasion américaine ou mourir. *pages 4 et 28*

### Pommes de terre

Le ministre de l'Agriculture, M. Michel Pélissier, a évoqué la possibilité d'une agence de commercialisation pour le miel en marché de la pomme de terre qui sera lancé dans l'est du Canada. Le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard se sont entendus le 28 août. *p. 28*

### Légumes

La Fédération des producteurs maraichers a fait parvenir 2 000 questionnaires à la plupart des jardiniers du Québec pour connaître l'étendue des dommages aux récoltes qui ont été subies au cours de l'été. Elle invite tous ceux qui ont été affectés par la mauvaise température à répondre le plus rapidement possible à ce questionnaire. *p. 3*

### Assurances

Certaines compagnies, qui couvrent la responsabilité civile, ont cessé depuis un certain temps de couvrir les risques liés à la pollution de l'environnement en agriculture. *p. 7*

Actualité	23-25-26
Agro-Info	16
Chronique Marc-Jacob	37
Économique agricole	4-7
Éditorial	3-4-5-19
Études	18
Forum	22-23
Veille	28

### EN CAS DE LIBRE-ÉCHANGE:

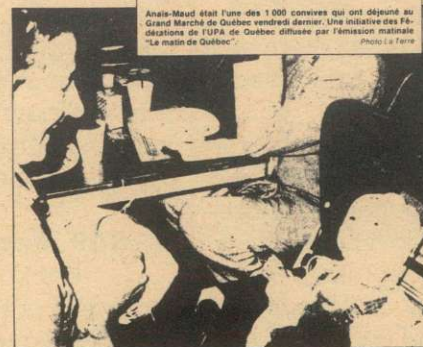
## La campagne québécoise ressemblera à Val-Jalbert

Au congrès de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean, premier des congrès régionaux d'automne, un agriculteur a évoqué l'image d'un Québec agricole qui ressemblerait à Val-Jalbert, village désert de la région, si le Canada et les États-Unis s'accordaient pour introduire le libre-échange en agriculture. *p. 8*

## Société Agromex dans le porc: affaire loin d'être conclue

La nouvelle de la formation d'une société en commandite qui ferait l'exploitation du porc sur une base commerciale, lancée récemment, a créé beaucoup d'intérêt. Le principal actionnaire et président de cette compagnie est M. Rouville Ménard, de l'Estrie. Mais l'affaire n'est pas encore faite. *p. 3*

La TCN présente cette semaine le premier numéro de son supplément horticole, Champs et vergers.



Anais-Meud était l'une des 1 000 convives qui ont déjeuné au Grand Marché de Québec vendredi dernier. Une initiative des Fédérations de l'UPA de Québec diffusée par l'émission matinale "Le matin de Québec". *Photo: La Terre*

# DANGER

# LIBRE-ÉCHANGE

Bulletin de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange



No 4 • février '87

## Saccager l'agriculture et l'agro-alimentaire

### Les principales conclusions d'une étude

L'Union des producteurs agricoles commandait l'année dernière une vaste étude sur les effets du libre-échange sur l'agriculture québécoise à monsieur Yvon Proulx, économiste agricole à l'Université Laval, dont voici quelques points saillants.

# 1

## Conséquences sur chaque production agricole

L'effet serait très différent selon les productions. Certains produits traversent actuellement la frontière sans être normalement soumis à des barrières tarifaires ou non tarifaires importantes. D'autres productions sont au contraire soumises au Canada et/ou aux États-



*Libre-échange: l'hiver permanent pour nos fermes*



Unis à des barrières dans lequel cas un libre-échange aurait des conséquences significatives et importantes.

Dans la production bovine, il existe déjà un mouvement entre les deux pays. Il n'y a pas de tarif douanier important sauf sur certaines coupes de viande et sur certains produits transformés. Des mesures d'hygiène sont toutefois prévues pour empêcher l'entrée de certaines maladies au Canada (barrière non-tarifaire).

Dans le cas du porc, il existait jusqu'en 1985 un commerce de viande de porc sans barrière importante. Depuis 1985, les Américains imposent un droit compensatoire de 4,3¢ la livre sur le porc vivant exporté par le Canada aux États-Unis sous prétexte que les politiques agricoles canadiennes favoriseraient les producteurs de porcs canadiens. Le danger existe que la surtaxe soit étendue à la viande de porc, dans lequel cas l'impact serait très grand. Cela ressemble au bois d'œuvre. Les Américains demandent que le Canada accepte de modifier substantiellement ses politiques agricoles et, en particulier, de mettre fin à toute forme de stabilisation des prix et des revenus au niveau fédéral et au niveau provincial.

Dans le secteur des céréales, il faut distinguer entre le maïs et les autres

céréales. Pour ce qui est du blé, de l'orge et de l'avoine, aucune importation ne peut être faite au Canada sans l'autorisation de la Commission canadienne du blé, organisme qui est aussi exclusivement responsable de l'exportation des céréales produites dans les Prairies. Un libre-échange impliquerait la remise en question de la structure de mise en marché des grains de l'Ouest. De plus, les États-Unis et le Canada sont deux des plus grands exportateurs de ces types de céréales au monde. Il est évident qu'il ne peut se développer un commerce canado-américain important de blé, d'orge et d'avoine. Pour ce qui est du maïs, il traverse normalement la frontière sans barrière majeure. Le volume transigé est limité car le Canada est devenu autosuffisant en maïs au début des années 80. Le Canada, en novembre 1986, a toutefois décidé d'imposer un droit compensatoire sur le maïs américain de 1,05\$ le boisseau pour protéger les producteurs canadiens de maïs contre la possibilité d'importations de maïs américain plus subventionnées que jamais depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole américaine, en juin 1986.

Quelques autres produits agricoles traversent la frontière sans tarif significatif. C'est le cas des pommes, de l'agneau, du miel, des bleuets.

Dans le secteur horticole, il existe de part et d'autre une multitude de tarifs (permanents et saisonniers) et de mesures de protection non-tarifaires favorisant la production domestique. Si les deux pays éliminaient simultanément toutes ces mesures de protection, nous pourrions accroître nos ventes de quelques types de légumes. Il est reconnu de part et d'autre que, globalement, le Canada perdrait plus qu'il n'y gagnerait à ce jeu, et une libéralisation complète des échanges de fruits et légumes avec les États-Unis serait à l'avantage des États-Unis.

Dans le cas de la production de la volaille et des œufs, advenant un libre-échange, il y aurait diminution importante de la taille du secteur au Canada. Aux États-Unis, la production de la volaille s'est concentrée dans le sud où on trouve un climat plus chaud et une main-d'œuvre bon marché. La production est totalement intégrée en ce sens que les producteurs ont perdu toute

autonomie et produisent à forfait pour des entreprises géantes de transformation.

Dans le cas des œufs, on a assisté aux États-Unis à une concentration énorme de la production : il y a 1 956 fermes productrices d'œufs au Canada, il y en a 1 725 aux États-Unis, pour un marché douze fois plus grand. Les troupeaux de plus de 50 000 pondeuses ne représentent que 10% du troupeau canadien. Aux États-Unis, 62 très grosses entreprises possédaient 56% du troupeau national.

Dans le cas du lait, il est difficile de prévoir toutes les conséquences d'une libéralisation des échanges. Le marché américain et le marché canadien sont actuellement protégés par des quotas d'importation. Le gouvernement américain tente de stabiliser les marchés en rachetant des surplus et en payant des producteurs pour qu'ils quittent le secteur. Au Canada, la stabilité du marché intérieur est obtenue par une gestion des approvisionnements. Ce qui est cer-



*Fini la relève agricole...*



tain, c'est que la gestion des approvisionnements suppose un contrôle des importations et est, par conséquent, incompatible avec la notion de libre-échange. Le libre-échange plongerait la production laitière dans une instabilité semblable à celle qui existe aux États-Unis.

D'une façon générale, l'agriculture américaine est actuellement dans une situation de surproduction. Les réserves américaines de céréales fourragères sont actuellement équivalentes à 4,3 fois la production canadienne. Pour le blé, c'est 2 fois. Dans la poudre de lait, c'est 4,6 fois. Le gouvernement américain dépense 35 milliards de dollars par année pour soutenir son agriculture. Il est illusoire de penser que le Canada pourrait accroître ses exportations de produits agricoles aux États-Unis dans un tel contexte.

Globalement, le libre-échange ne laisse entrevoir que très peu de possibilités d'accroissement de la production agricole au Canada. En revanche, cela

pourrait entraîner une diminution de la production dans plusieurs secteurs, ce qui amène l'étude à conclure que le secteur a peu à gagner mais beaucoup à perdre advenant un libre-échange avec les États-Unis.

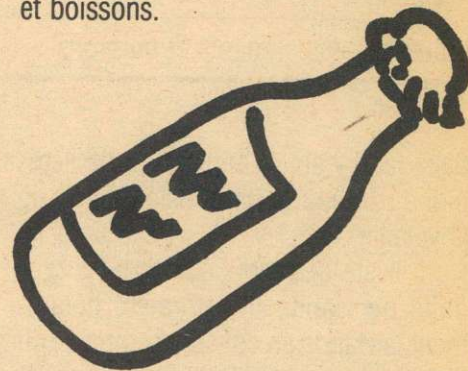
## 2 L'industrie des aliments et boissons

L'industrie des aliments et boissons constitue globalement le deuxième secteur manufacturier le plus important, n'étant devancé, à l'échelle canadienne, que par l'industrie du matériel de transport et, au Québec, par l'industrie de l'habillement.

Le secteur de la transformation alimentaire emploie 55 320 personnes au Québec, soit 11,4% de l'emploi manufacturier.

Quelles seraient les conséquences d'une libéralisation des échanges sur l'industrie des aliments et boissons?

Examinons comment la situation se présente pour certains sous-secteurs importants de l'industrie des aliments et boissons.



### Le secteur des brasseries

C'est une des composantes très importantes de l'industrie des aliments et boissons, avec 13 318 emplois au Canada dont 39,3% sont au Québec (5 239 emplois au Québec).

Les brasseries américaines ont actuellement une surcapacité excédentaire importante de l'ordre de 50 millions de barils, soit plus de deux fois la production canadienne totale.

L'industrie de la bière serait incapable de faire face à la compétition des super-usines américaines, et un libre-échange se traduirait par un recul très important de l'industrie et de pertes massives d'emplois.

### Autres alcools

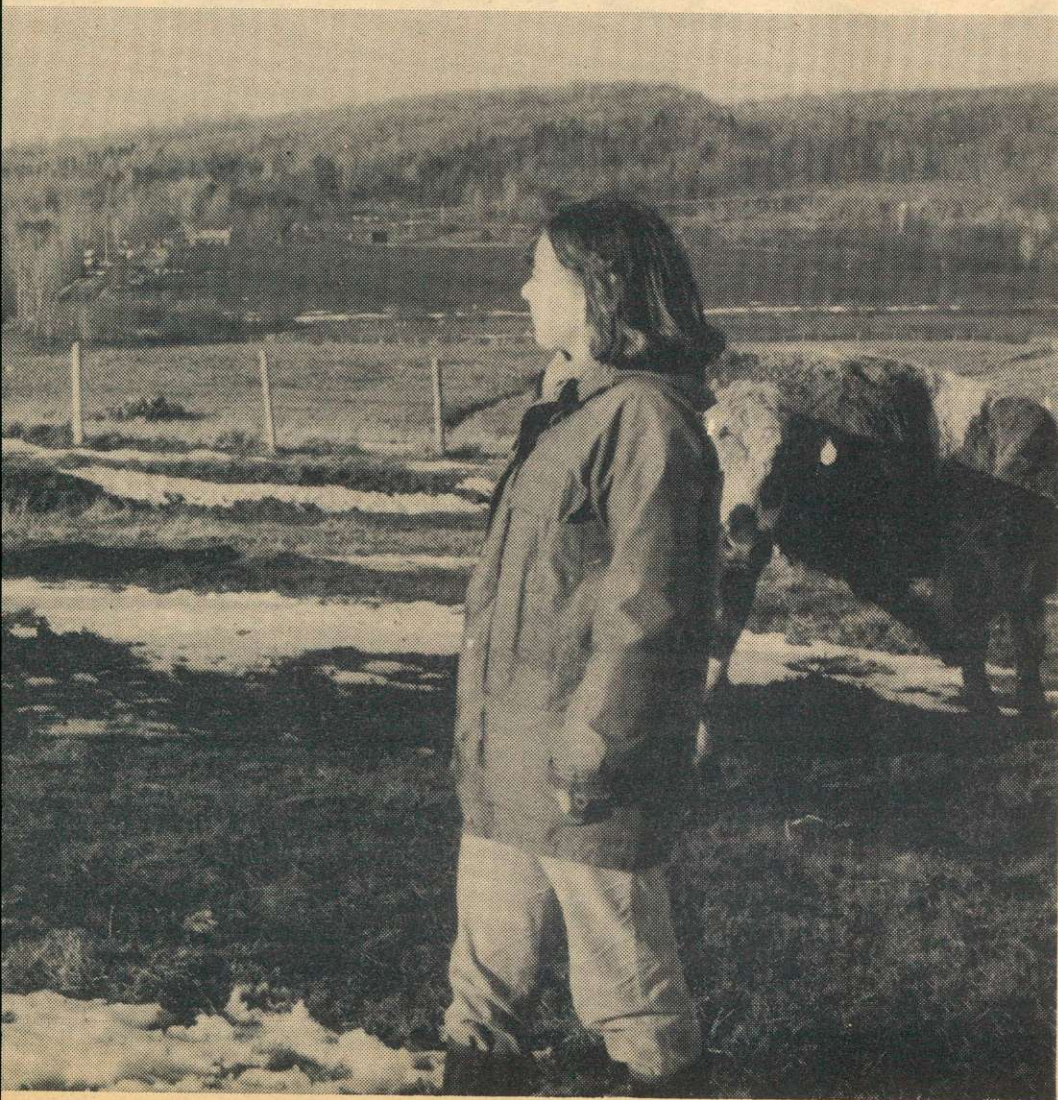
Le secteur des distilleries emploie 4 800 personnes au Canada, dont 1 296 au Québec. Il opère déjà dans un environnement de libre-échange et exporte aux États-Unis 50% de sa production.

Un nouveau secteur se développe lentement, celui du vin, dont la production locale est encouragée par les politiques provinciales de vente. Une libéralisation des échanges qui impliquerait des modifications aux politiques des régies provinciales des alcools ne pourrait qu'entraîner la fin de l'industrie naissante du vin au Québec.

### Abattoirs et salaisons

C'est un sous-secteur extrêmement important qui emploie 42 000 personnes à l'échelle canadienne, dont 10 147 au Québec.

De ces 10 417, 2 964 travaillent à la transformation de la volaille et des œufs. Advenant un recul de la production de la volaille et des œufs au Québec et au



## Emplois dans l'agriculture et l'industrie des aliments et boissons Québec et Canada • 1984

	Québec	Canada
Agriculture	76 000	476 000
Industries des aliments et boissons	55 320	218 719

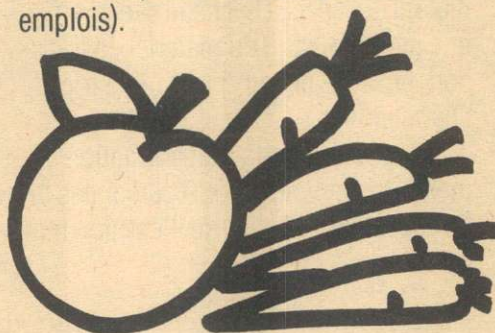
Canada, il y aurait diminution de l'emploi au niveau de la transformation de la volaille.

Il existe des tarifs sur certains produits de viande transformée, notamment la viande en conserve protégée au Canada par un tarif de 15%. La disparition de ce tarif ferait perdre plusieurs centaines d'emplois.

Globalement, une libéralisation complète des échanges dans le secteur des viandes entraînerait certainement la perte d'un grand nombre d'emplois au niveau de la production et de la transformation des abattoirs de volaille et au niveau des entreprises de mise en conserve de la viande.

### Transformation de fruits et légumes

C'est également un sous-secteur important avec 17 728 emplois (moyenne annuelle) à travers le Canada, dont 2 719 répartis dans 62 usines au Québec. Ce secteur comprend essentiellement la mise en conserve des fruits et légumes (2 600 emplois) et la congélation (119 emplois).



### Sondage de l'Association des fabricants canadiens de produits alimentaires Octobre 1986

Sous-secteurs	Création d'emplois	Statu quo	Perte d'emplois
Boulangeries	0		x
Conserveries	0		x
Céréales	0	x	
Confiseries	0		x
Produits laitiers	0		x
Produits congelés	0		x
Minoteries, pâtes alimentaires	0		x
Aliments divers	0		x
Nourriture pour animaux	0		x
Édulcorants	0		x
Thé et café	0	x	
Produits de santé et soins de beauté	0		x
Papier	0	x	
Savons et détergents	0		x

La partie la plus importante de l'industrie (et la seule qui est très présente au Québec), à savoir la mise en conserve des fruits et légumes, aurait des difficultés à faire face à la concurrence des conserveries américaines de fruits et légumes qui jouissent d'un avantage climatique. Tous les analystes prévoient qu'il y aurait un recul marqué de l'industrie advenant un libre-échange avec les États-Unis.



### Les usines laitières

La production laitière domine la production agricole au Québec, et cela se reflète dans l'industrie de transformation, qui procure 25 368 emplois au Canada, dont 8 551, soit 31,7%, sont au Québec.

Il est certain qu'il en résulterait une instabilité très grande pour les producteurs et pour l'industrie de transformation. Il est possible qu'il s'en suive un recul de l'industrie et une perte d'emplois. En aucun cas, on ne peut penser exporter aux États-Unis des produits laitiers étant donné la surproduction et les surplus qui existent aux États-Unis.

### Industrie de la moulée

Cette industrie fabrique les moulées complètes de même que les suppléments destinés à l'industrie de production animale. Elle emploie, à l'échelle canadienne, environ 9 244 personnes, dont 2 911 au Québec, réparties dans 211 établissements.

L'évaluation des productions animales conditionne l'évolution de l'industrie de la moulée qui constitue le principal intrant de l'industrie de la volaille, des œufs et du porc, et un intrant important en production laitière. Le chiffre d'affaires de cette industrie est de 2,5 milliards de dollars au Canada.

Advenant un recul de la production d'œufs, de volaille et possiblement de lait, il y aurait un recul dans la production de moulée, tout comme d'un grand nombre d'autres intrants agricoles.

**Robert Sansfaçon,**  
coroner

<b>Me Louis Crête,</b> procureur du coroner Carrier	<b>Me Carol Saint-Cyr,</b> procureur de Mme Jeannine Desbiens-Harvey	<b>Me François Daviault,</b> procureur de la Couronne	Policier-enquêteur, Sûreté municipale de Québec	<b>Me Claude Tremblay,</b> procureur du coroner	Policier-enquêteur, Sûreté municipale de Québec	<b>Me Claude Melançon,</b> procureur de la CSN
---	--	---	---	--	---	---

<b>Guy Boisvert,</b> conseiller syndical CSN	<b>Me Bourdeau,</b> Commission de police du Québec	Inspecteur de la SQ	<b>Me Mario Bilodeau,</b> procureur du coroner Bouliane	Policier-enquêteur SQ	<b>Me Michel Proulx,</b> procureur de la SQ	Policier-enquêteur SQ
---	--	------------------------	---	--------------------------	--	--------------------------

## L'AFFAIRE HARVEY:

# JUSTICE SERA-T-ELLE FAITE ?

par Lucie Laurin

Il aura fallu peu de temps aux manifestant-e-s pour comprendre qu'une page importante de l'enquête du coroner Sansfaçon venait d'être tournée: en fait, il aura seulement fallu que compareisse le sergent Pierre Marquis, premier témoin de la Sûreté du Québec.

Les syndiqué-e-s ne connaissent pas le sergent Marquis, puisque c'est depuis son bureau qu'il dirige ses effectifs policiers présents sur les lieux des manifestations. Et même aujourd'hui, semble-t-il, ils ne sont pas prêts de le connaître, car il témoigne en tournant carrément le dos au public, répondant d'un ton maussade aux questions de Me Claude Tremblay, procureur du coroner. C'est le 23 octobre, dit-il, (donc deux jours avant la manifestation) qu'il a arrêté sa stratégie d'intervention prévoyant quinze policiers dont trois dans un fourgon; bien sûr, qu'il a mis ça sur papier! Comment se fait-il que le plan déposé à l'enquête soit daté du 31 octobre? Aucune importance, c'est le même plan! ...Oui, il apportera

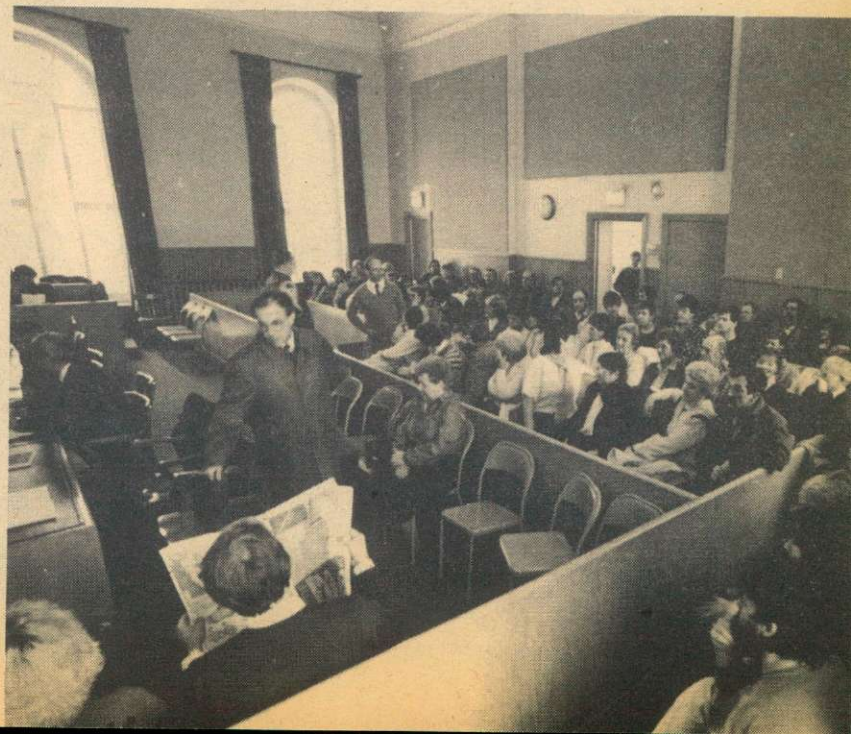
demain le plan daté du 23.

L'assemblée regarde ce dos hostile qui a l'air de dire: «Je n'ai pas de compte à vous rendre!» Dans certains yeux commencent à poindre la réprobation et la déception; on se souvient des efforts de Me Carol Saint-Cyr (l'avocat qui représente Jeannine Desbiens-Harvey), au lendemain de la manifestation tragique, pour convaincre les participant-e-s de collaborer à l'enquête policière: c'était essentiel, disait-il, si on veut que justice soit faite. Alors, on avait fait taire sa révolte; on avait vaincu sa répugnance à rencontrer les policiers-enquêteurs pour tâcher de reconstituer les événements le plus fidèlement possible. Et ici, à la barre des témoins pour la première fois de sa vie, on avait affronté courageusement les questions insistantes et les insinuations, incertain des conséquences et craignant par-dessus tout d'oublier les détails de la déclaration signée deux mois et demi auparavant (les policiers-enquêteurs avaient refusé de remettre copie de leur déclaration aux témoins de la CSN).

### Privilèges et protection

Lors de l'ajournement, caméramen et photographes se précipitent pour immortaliser le visage du responsable des opérations policières le soir de la manifestation. Peine perdue: il se cache derrière ses mains, comme le font parfois les grands criminels. Ce n'est certes pas lui qui accordera une entrevue aux journalistes! Ces derniers s'indignent: alors que les témoins de la CSN étaient enfermés dans une petite

pièce à leur portée pendant de longues journées, consentant à être photographiés et interviewés, les témoins policiers arrivent un à un, refusent toute entrevue, et sont cachés jusqu'à leur comparution dans un endroit secret. «Qui nous assure, dira un manifestant, qu'ils n'entendent pas ce qui se déroule dans la salle d'audience, voire qu'ils ne suivent pas les débats grâce à la télévision en circuit fermé?»



# UN SCÉNARIO COUSU DE FIL BLANC

**A** la reprise, l'auditoire peut enfin contempler le visage dur et impassible du sergent Marquis (son procureur l'a ramené à la raison), lequel déclare que les manifestant-e-s ont lancé deux oeufs en direction des policiers. Les syndiqué-e-s se regardent, éberlués: personne n'a vu passer un oeuf ce soir-là.

Petit et relativement inoffensif, l'oeuf joue pourtant un rôle important dans la version policière. Car tous les policiers viendront par la suite témoigner l'un après l'autre – comme une leçon bien apprise – qu'ils ont tenu fermées les fenêtres de leurs voitures, pour ne pas recevoir des oeufs. Or, plusieurs manifestant-e-s n'ont-ils pas rapporté les injures que leur lançait l'agent Pierre Marceau depuis sa voiture stationnée, fenêtre grande ouverte?

## Un boss étrangement brouillon

L'auditoire n'est pas au bout de ses surprises: les prouesses mentales se multiplieront dans les jours qui vont suivre. Ainsi le lendemain, ayant laissé échapper qu'il a relu sa déclaration il y a un mois, le sergent Marquis s'en explique: en revenant chez lui après avoir fait sa déclaration aux policiers, il s'est rédigé sa propre copie...de mémoire. Non, malheureusement, il ne l'a plus, il l'a jetée. C'est comme le document du 23 promis hier: jeté aussi. Quelle malchance! Un rapport de police sur les événements du 25 octobre? Non, il n'en a pas fait...

Le caporal Claude Hébert qui lui succède, tout comme les autres policiers qui suivront, n'en est mani-

festement pas à son premier témoignage en cour. C'est avec une froide assurance qu'il décline sa version des événements, laquelle coïncide à la minute près avec celle du sergent Marquis. D'ailleurs, tous les témoignages policiers coïncideront à la minute près...

## Un acteur imprévu

Cependant, même si l'on pense avoir tout prévu, il peut arriver que des détails nous échappent. Ainsi, lorsque Me Carol Saint-Cyr, procureur de Mme Jeannine Desbiens-Harvey, découvre sur la célèbre photo (illustrant la prise de tête sur le coffre d'une voiture) une main, une jambe et une lampe de poche non identifiées: de chaque côté de Me Michel Proulx, procureur de la SQ, qui se tient la tête à deux mains, on s'agite, on s'affole... Pendant ce temps, le caporal Hébert n'a pas

sourcillé: ce mystérieux policier, qu'il n'avait pas remarqué à ses côtés ce soir-là, ni sur la photo, n'a pas aidé à maîtriser Gaston Harvey, il en fait serment!

Ce mystérieux policier pourrait être celui que des manifestant-e-s ont vu asséner un coup de matraque ou de lampe de poche à Gaston Harvey avant qu'il ne s'écroule... Côté CSN, les paris sont ouverts: qui la SQ choisira-t-elle pour boucher ce trou inattendu? En procédant par élimination, on en arrive à l'agent Lamarre.

## L'agent Lamarre, un malade opportuniste

Pour la version policière en effet, l'agent Lamarre est la personne toute désignée pour remplir ce rôle puisqu'on a déjà pris la précaution d'annoncer qu'il ne pourra probablement pas témoigner! Ce policier n'a plus travaillé depuis le 30

octobre dernier (soit cinq jours après la manifestation tragique), et Me Proulx a déclaré qu'il est incapable de tenir une conversation sensée.

L'hypothèse de l'agent Lamarre est difficile à défendre pour la SQ, objectent certains syndiqués, parce que le témoignage de l'agent Roby le situe dans l'altercation de la rue interdite peu après le moment où Gaston Harvey est maîtrisé. Par contre, le sergent Marquis a été incapable de donner avec précision son emploi du temps... Ces arguments ne convainquent pas ceux qui ont misé sur Lamarre: la SQ, disent-ils, n'en est pas à ses premières contradictions!

## Des déplacements intrigants

Pendant la comparution du troisième policier, Roland Boudreau, l'un des



# LA PERFORMANCE DES TÉMOINS-VEDETTES

deux enquêteurs qui assistent Me Michel Proulx quitte discrètement la salle d'audience par la porte arrière pour ne revenir qu'environ une demi-heure plus tard. Ce geste ne passe pas inaperçu car jusqu'ici, personne n'a bougé au sein de l'imposante cour judiciaire qui entoure le coroner. «Est-il allé «briefer» le témoin suivant?» se demandent des manifestant-e-s. Ce mouvement de va et vient autour de Me Proulx, parfois accompagné de la sortie par la porte avant d'un autre policier-enquêteur, Jean-Claude Verrette, persistera tant que dureront les témoignages des vingt-deux policiers...

**A**u treizième jour d'enquête, l'agent Pierre Marceau apparaît enfin. C'est en tremblant qu'il lit au coroner, avant de témoigner, une courte déclaration dans laquelle il fait appel à sa compassion. Humilité qui fait place rapidement à l'obstination, pourtant, lorsque vient le temps de répondre aux questions précises du procureur Tremblay: non, il n'était pas ivre, non il n'a pas injurié les manifestant-e-s, non il ne les a pas bousculés ni frappés.... Sa photo sous l'arbre? Mais elle est très bien, cette photo! Sauf peut-être pour la botte «dézippée»: ça arrive souvent, avec les vieilles bot-

tes! Même s'il a relu une dizaine de fois sa déclaration (les policiers-enquêteurs lui en avaient remis copie), le témoignage que rend aujourd'hui l'agent Marceau en diffère passablement sur plusieurs points. Ce dernier met tout sur le compte de la nervosité. «Il attirerait davantage la compassion s'il ne niait pas l'évidence!», commentera plus tard une syndiquée.

## L'agent Léveillé: un sang-froid de boureau

Alors que plusieurs manifestant-e-s ont déclaré avoir vu Gaston Harvey à terre, immobile en position de fœtus, à la suite de la prise de cou, les policiers soutiennent l'un après l'autre que la victime a marché quelques pas avant de s'affaisser sur les genoux, **en position verticale**. Pour venir à l'appui de la thèse du pathologiste Georges Miller (lequel a, entre autres, rendu de loyaux services à la police à l'occasion de l'affaire Charest) à l'effet que Gaston

Harvey est mort étouffé par ses vomissures, il est préférable en effet que la victime donne des signes de vie jusqu'à son transport en ambulance; ainsi, ce seront les ambulanciers qui, par leurs massages cardiaques, auront provoqué les vomissements...

C'est avec la tranquille assurance d'avoir rempli son devoir de policier que l'agent Clément Léveillé vient ajouter son témoignage,

copie conforme à celui de ses prédécesseurs. Mais il croit nécessaire d'en remettre; une fois effondré, dit-il, Gaston Harvey a parlé; «Traîne-moi!», auraient été ses dernières paroles. Dans la salle, les manifestant-e-s demeurent stupéfaits de tant de cynisme, tandis que le procureur Tremblay, une fois remis de sa surprise, produit la déclaration écrite du témoin, dans laquelle les «dernières paroles» de Gaston n'apparaissent pas...

## Des questions accablantes

Au cours de sa plaidoirie, Me Claude Tremblay, procureur du coroner, a indiqué à ce dernier les questions qu'il devrait, selon lui, s'attacher à résoudre:

- Le plan de l'intervention policière le soir du 25 octobre était-il adéquat, ou relevait-il de la plus pure improvisation?
- Était-il adéquat de faire travailler ce soir-là deux policiers (les agents Roy et Marceau) qui n'en avaient aucunement envie?
- La consommation d'alcool pendant les heures de travail est-elle une pratique admise à la Sûreté du Québec?
- N'aurait-il pas été préférable de poster à l'entrée de la rue interdite des policiers locaux, capables d'identifier les passants, de distribuer largement la liste des personnes interdites, et de faire de l'interdiction de circuler l'exception plutôt que la règle?
- Les agents en fonction ce soir-là avaient-ils une bonne connaissance du contrôle des foules?
- Après avoir constaté l'état précaire de Gaston Harvey, l'agent Gilles Sanschagrin était-il justifié de retourner sur les lieux de la manifestation au lieu de rester auprès de lui?
- Les organisateurs de la manifestation avaient-ils prévu un service d'ordre adéquat?
- N'aurait-il pas été préférable d'annuler la manifestation en constatant le manque d'éclairage dans la Côte Bellevue?

**Jeannine Desbiens-Harvey, veuve de Gaston Harvey:** «J'ai toujours eu la conviction que quand on met la main sur la Bible, c'est pour dire la vérité. Je ne pensais pas que pour les policiers, ce serment-là ne voulait rien dire. Je suis très déçue, parce que je m'attendais à ce que la vérité sorte à l'enquête du coroner Sansfaçon.»

# OÙ EST MORT GASTON HARVEY ?

**L'**enquête tire à sa fin; mais la Sûreté du Québec doit encore fournir des réponses à quelques questions embarrassantes sur le transport de Gaston Harvey dans le fourgon et son séjour au poste de police. Les témoignages des trois policiers affectés au fourgon concordent, comme il se doit, sur tous les points: l'individu qu'ils ont transporté était tellement ivre qu'il n'a jamais bougé ni gémi, ou alors il «fakait»; arrivés au poste, ils constatent qu'il ne se porte pas très bien (il a le visage bleu et les yeux fixes) mais comme «il n'est pas à l'article de la mort», ils retournent sur les lieux de la manifestation après avoir fait demander une ambulance.

Cependant, le témoignage de Gaston Hébert, employé civil de la SQ préposé aux télécommunications au poste de police de La Malbaie, soulève des interrogations troublantes: à une question de Me Claude Melançon, procureur de la CSN, il répond que l'un des trois policiers affectés au fourgon, le caporal Bruno Gagnon, est entré en coup de vent dans le poste de police et a couru ouvrir la porte arrière. À ces mots révélateurs, ledit caporal, présent dans la salle, rougit jusqu'aux oreilles...

Lors de l'ajournement, les commentaires vont bon train: «Si Gagnon se pressait tellement, c'est qu'il savait que Gaston était mourant! Alors, pourquoi ne pas l'avoir amené directement à l'hôpital?» — «Es-tu fou? réplique une dame d'un certain âge. As-tu déjà vu ça, des policiers qui se présentent à l'hôpital avec leur victime, au vu et au su de tout le monde? Pourquoi penses-tu qu'ils ont transformé l'hôpital en forteresse pendant deux heures? À part

ça, ajoute-t-elle, on connaît leur grand souci pour la vie humaine: on a vu ça, à Rock Forest!»

Finalement, cette coûteuse enquête, qui épargnera les vrais responsables tout en permettant d'égratigner au passage la CSN, n'aura peut-être jamais eu pour autre but que de justifier une réforme des structures policières du Québec, réforme d'ailleurs annoncée par le Solliciteur général durant les jours qui ont suivi la clôture de l'enquête...

## Le siège de l'hôpital de La Malbaie par la SQ:

«Si Jeannine Desbiens-Harvey avait été informée du décès de son mari dès son arrivée à l'hôpital, il y a toute une dimension de cette enquête qui aurait été absente. Cette décision de taire la mort de Gaston Harvey n'a pu qu'éveiller les soupçons; chacun s'est dit qu'il y avait quelque chose à cacher. On ne peut que s'en prendre à soi-même quand on contribue ainsi à attirer les soupçons sur soi.» **Me Carol Saint-Cyr**, procureur de Jeannine Desbiens-Harvey, plaidoirie, 22 janvier 1987.



# UNE VIE INFERNALE

L'usine de coupe Olympia, à Saint-Simon, dans la région du Richelieu, produit 900 porcs à l'heure et 350 boeufs par jour quand elle est en opération. Elle a un chiffre d'affaires de quelque \$500 millions par année (comparativement à \$35 millions en 1976). Mais elle «produit» aussi, bon an mal an, 400 accidents de travail. Et des travailleurs que leurs médecins déclarent «brûlés» après quinze ans de travail. Les 360 gars d'Olympia ont décidé qu'ils en avaient assez de ce régime de conditions de travail dans lequel, entre autres, ils n'ont même pas le droit d'aller à la toilette plus qu'une fois par jour. Ils sont en lock-out depuis le 12 septembre. Luc Gosselin est allé enquêter.

## Le scénario d'un lock-out

**E**n mars 1986, les 360 travailleurs de l'usine de Saint-Simon décidaient à 90% de se désaffilier de l'union américaine TUAC (Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce) et de joindre la CSN et sa Fédération du commerce.

Accrédités le 28 mai suivant, ils se mirent alors à bâtir un projet de convention collective qui miserait beaucoup moins sur les gains salariaux que sur l'obtention de conditions de travail moins dures. Entre autres, ils voulaient se donner les moyens de faire respecter ces conditions de travail en inscrivant dans la convention collective des droits syndicaux comme des libérations pour activités syndicales, un local sur les lieux de travail, une clause de «statu quo ante»... Il y avait aussi toute la question des cadences, des changements technologiques, le fonds de pension, les vacances (trois semaines après cinq ans), etc.

La première rencontre de négociation a eu lieu le 11 juillet

1986. La partie patronale n'y a fait aucune proposition. Quatre autres rencontres suivront, sans le moindre résultat. Puis, le 12 septembre (un vendredi), sans crier gare, l'employeur avise les employés, dix minutes après leur retour de dîner, de rentrer chez eux «faute de travail».

La stratégie patronale était simple: négocier un contrat de travail à son autre usine (H. Saint-Jean) pour établir un «pattern». Puis, laisser traîner les négociations à l'usine de Saint-Simon dans l'espoir d'avoir les gars à l'usure. Et finalement, tenter un coup de force en décrétant le lock-out pour qu'encore une fois l'attrait du gain immédiat (les augmentations de salaire) prenne le dessus sur les demandes syndicales touchant les autres conditions de travail.

### Salaires vs conditions de travail

Durant la fin de semaine, des scabs sont embauchés et les entrepôts frigorifiques, vidés. Le dimanche 14 septembre, les employés sont avisés par téléphone de rester chez eux.

Le lendemain 15 septembre, date à laquelle les parties ont droit de grève et lock-out «légal», une ultime rencontre de négociation a lieu. L'employeur force pour faire accepter une convention calquée sur celle de l'usine située non loin de là, H. Saint-Jean, c'est-à-dire une convention orientée uniquement sur le salaire: 51 sous de l'heure d'augmentation pour '86 et 52 sous pour '87. Mais les gars de Saint-Simon voulaient plus que ça: de bonnes conditions de travail. L'assemblée générale, avec 93% de participation, a rejeté ces «offres ultimes» à 79%, malgré le lock-out déjà en vigueur.



janvier: les 350 travailleurs d'Olympia manifestent leur détermination dans les rues de St-Hyacinthe, accompagnés du président de la CSN Gérard Larose en tournée dans la région.

Olympia obtient alors la collaboration de l'agente d'affaires des TUAC pour convaincre les travailleurs de l'usine H. Saint-Jean d'accepter un deuxième horaire de travail, histoire d'y transférer une partie de la production de l'usine de Saint-Simon. L'intérêt des TUAC dans cette affaire est évident: si le syndicat CSN de Saint-Simon arrache des gains autres que monétaires, cette union américaine perdra

son monopole dans les abattoirs du Québec.

### Un bras déchiqueté

Avec l'aide du Centre de main-d'oeuvre, donc, quelque 70 travailleurs supplémentaires sont embauchés à H. Saint-Jean et on y augmente la cadence de travail pour combler en partie l'absence de production à Saint-Simon. Cela a notamment pour effet de réduire les conditions

d'hygiène du travail. À preuve: une quarantaine de camions-remorques chargés de viande destinée aux États-Unis ont été refusés à la frontière parce qu'elle ne répondait pas aux normes américaines (à quel public consommateur a-t-elle donc été refilée?...). À preuve encore: l'augmentation de la cadence a entraîné un accident où un travailleur s'est fait déchiqueté un bras...

## «Quand tu as fait 10, 15 ans dans cette usine, t'es fini»

—Michel Chalifoux

«Ça a fait 15 ans le 2 septembre que je travaille à l'usine de Saint-Simon. J'ai fait à peu près tous les métiers: opérateur de balance, désosseur, scieur, emballeur. Quand je suis entré là, on était 35. Il n'y avait pas de syndicat. On était au salaire minimum. Le temps supplémentaire, tu n'avais pas le droit de le refuser. On pouvait travailler de sept heures du matin à onze heures le soir. Les semaines de 65 heures, ce n'était pas rare.

«Vers 1972, le syndicat est entré. C'étaient les TUAC. Il y a alors eu des améliorations dans les salaires. Je me rappelle qu'en 1974-75, on a décroché des augmentations de \$2.65 l'heure! C'est là que la compagnie Olympia s'est portée acquiescente de l'usine».

### «Aidez-nous...»

«Lors de notre première convention avec Olympia, en 1977, ça été un lock-out de trois mois. Nous étions à l'époque 70. Et quand nous sommes revenus au travail, la vie avait bien changé. Des règlements avaient été institués: pas le droit de parler, pas le droit de chanter, etc. Puis, la compagnie faisait tout pour nous impliquer dans son «grand projet»: M. Lafrance nous répétait toujours: «aidez-nous à nous mettre sur le marché, pis un jour, ça vous reviendra». On l'a cru sincèrement, on a collaboré: quand on a agrandi l'usine en 1980, les gars

ont même donné un coup de main à la construction les soirs et les fins de semaine. Mais plus on travaillait, plus les boss nous en mettaient plein les bras. Quand j'ai commencé à travailler là, on faisait 100 porcs à l'heure. En 1980, on était rendus à 750 porcs à l'heure et en 1982, c'était 900!»

### La «guerre des toilettes»

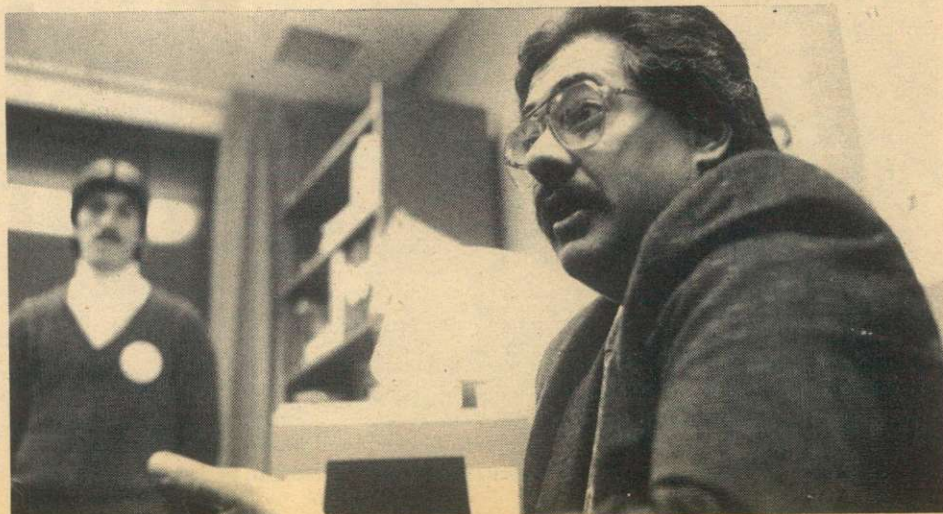
«C'est en 1980-81 qu'a éclaté la première «guerre des toilettes». Il y a eu quatre congédiements et 80 suspensions. Quand on protestait, on nous répondait: «débrouille-toi avec tes troubles!». Je me rappelle même qu'un avocat de la compagnie nous a dit un jour: «Si ça ne fait pas votre affaire, mettez-vous un bouchon où je pense!». Quand tu travailles au froid comme nous, c'est absolument impossible d'accepter

un règlement qui interdit d'aller à la toilette plus d'une fois par jour».

### Les cadences

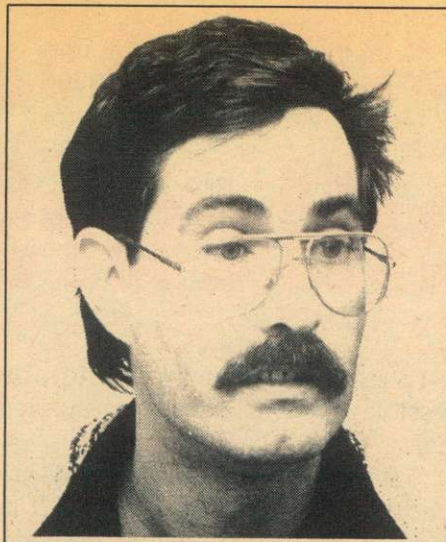
«Les cadences qu'on doit endurer sont tellement rapides que tous les gars ont des maux de dos, des maux d'épaules. On a un gars dans la trentaine qui est fini. Les médecins lui ont dit que tous ces mouvements, au travail, ont provoqué une usure prématurée de son corps. C'est comme s'il avait 65 ans.

«Quand tu as fait dix, quinze ans dans une usine comme la nôtre, t'es fini. C'est pour ça que je dis que la santé des travailleurs, ça ne se négocie pas. C'est pas exagéré, ce qu'on demande! Si on faisait 800 porcs à l'heure, par exemple, ce serait vivable. Si on engageait deux gars de plus pour faire le remplacement pour les toilettes, le problème serait réglé».



Michel Chalifoux, président du syndicat.





Michel Beaudoin, secrétaire du syndicat.

**«\$1.5 millions par jour avec notre travail»**

—Michel Beaudoin

«Ça va faire sept ans que je travaille chez Olympia comme désosseur de boeufs. Moi, ce qui me démoralise le plus, c'est de voir que nos patrons donnent à peu près à toutes les oeuvres de charité et nous refusent des demandes fondamentales. Ils donnent à l'École vétérinaire (\$50,000), à l'église de Saint-Simon, à des clubs sportifs... Il y a même le «Mérite Olympia» pour les sportifs. Moi, je manoeuvre des quartiers de boeuf qui pèsent de 185 à 200 livres et j'ai deux disques écrasés. Mais ceux que nous avons rendus millionnaires disent qu'ils n'ont rien pour nous autres, qu'on n'a pas assez d'instruction et que nous sommes très bien payés... Nos salaires sont de \$9.37 à \$12.50 l'heure après dix ans. Mais il ne faut pas oublier qu'après dix ou quinze ans, on est brûlé. C'est pour ça qu'on se bat. Pour ne pas mourir dans une compagnie qui fait \$1,5 millions par jour avec notre travail».

**«Tout ça pour être allé aux toilettes!»**

—Georges Bourques

«En 1981, j'ai été congédié deux ans pour être allé à la toilette avant que le contremaître me donne la permission. Je levais ma main pour l'avertir mais quand ça faisait une heure que ça durait, j'y allais, même sans son accord. Durant la même semaine, on m'a congédié. Puis suspendu pour deux ans. En fait, ça a pris deux ans pour que je gagne ma cause. On était quatre dans la même situation. Durant cette période, je me suis séparé de ma femme, j'ai perdu ma



Georges Bourques, responsable de la mobilisation, en compagnie de la conseillère syndicale du Conseil central de Saint-Hyacinthe, Joanne Lavigne.

maison et j'ai dû faire mille et une choses pour joindre les deux bouts... comme vendre des rameaux. J'ai retrouvé ma job, mais j'étais plus endetté que jamais. Tout ça pour être allé aux toilettes dans une usine d'Olympia!».

## Les cadences, l'humidité, le froid...

La manutention des quartiers de viande lourds et encombrants, les sols humides et gras, l'utilisation de couteaux et le travail à la scie provoquent un grand nombre d'accidents dans les usines de coupe. De plus, les travailleurs sont exposés aux maladies transmissibles des animaux. D'où les analyses de sang régulières.

Les travailleurs souffrent énormément de maux de dos, de douleurs aux bras, aux épaules et aux jambes. Les cadences rapides, la vitesse excessive des mouvements, l'humidité, le froid, la rareté des périodes de repos: tout cela fait en sorte qu'en une quinzaine d'années un travailleur est brûlé».

Une enquête scientifique réalisée par des chercheurs de l'UQAM au début des années 80 démontre que ces maux sont provoqués par un environnement de travail particulièrement dégradé.

## 23 pays, cinq continents

La compagnie Olympia est une compagnie privée qui appartient aux familles Bienvenue, Bonneau et Ouellet.

L'entreprise se situe au troisième rang des firmes québécoises du secteur agro-alimentaire, juste derrière la Coopérative fédérée et Agropur. Le Groupe, comme on l'appelle, possède des usines à Saint-Valérien, à Saint-Perpétue, à Saint-Pierre-les-Becquets, à Saint-Simon et à Saint-Hyacinthe. Il occupe 40% du volume québécois d'abattage du porc.

Le Groupe Olympia emploie présentement 1,000 personnes. Il possède, avec l'usine de Saint-Simon, évaluée à \$20 millions, ce qui est considéré comme un modèle du genre en Amérique sur le plan de la productivité.

Au cours des dernières années, Olympia a vendu ses produits dans 23 pays, sur les cinq continents. Ses exportations se font principalement dans l'est des États-Unis et au Japon.

# REER collectivement, c'est encore meilleur!

Vous avez commencé à songer à votre retraite. De plus en plus, cette perspective vous sourit mais une chose vous inquiète: «vais-je avoir assez de revenus pour en profiter vraiment?» C'est maintenant qu'il faut le prévoir! Quel que soit votre âge.

Une enquête auprès de 76 syndicats affiliés à la FNC, à la FTFP et à la Fédération de la métallurgie démontre que 42% d'entre eux n'ont pas de fonds de pension. Et 90% de ceux qui existent mériteraient d'être considérablement améliorés.

Pour pallier à cette carence, la CSN a décidé d'offrir à ses membres, à tous ses membres, la possibilité de participer à un fonds collectif, sécuritaire et capable de faire fructifier vos épargnes au maximum.

**Ce n'est pas un fonds d'investissement pour du capital de risque. C'est un REER, mais collectif.**

*Lancement officiel le premier mai.*

par Henri Jalbert

**A** partir d'un certain moment, dans la vie, moment qui peut varier d'une personne à l'autre, chacun devient conscient de la nécessité d'avoir accès à une forme d'épargne qui lui garantira un revenu décent au moment de la retraite.

Sur le «marché» des fonds de pension, pour ceux et celles qui en ont la possibilité, il existe des régimes à prestation déterminée qui procurent un revenu de retraite égal à un montant déterminé par une formule précise.

Il y a également des régimes à cotisation déterminée, dont une partie est versée par l'employé-e et l'autre partie par l'employeur, et dont le revenu de retraite est fonction de l'âge à la retraite et de la valeur à la retraite des contributions de l'employé et de l'employeur, accumulées avec intérêts.

Dans les deux cas, cependant, il y a presque toujours absence totale de transférabilité, ce qui pénalise particulièrement ceux et celles qui ont à changer d'emploi à plusieurs reprises au cours de leur vie au travail.

## Une lacune à combler

Ceux et celles qui n'ont pas accès à un fonds de retraite, ainsi que ceux et celles qui en ont déjà un, peuvent toujours s'acheter un REER individuel. Il s'agit d'une épargne enregistrée admissible à une déduction d'impôt, et qui constitue un capital servant à la retraite. Il est cependant impossible, lorsque l'on s'achète un REER individuel, d'obtenir une contribution d'un employeur. D'autre part, avec la popularité sans cesse grandissante de ce type de fonds, il est de plus en plus difficile pour une personne de s'assurer qu'il achète le meilleur produit possible en vue de se constituer un fonds pour la retraite.

Il existe donc une lacune qu'il fallait, en tant que mouvement syndical soucieux de tous les intérêts de ses membres, combler par la création d'un outil collectif permettant des revenus à

la retraite au plus grand nombre possible de travailleurs et de travailleuses.

À cet effet, les représentants des syndicats aux Congrès de la CSN de 1984 et de 1985, avaient voté des résolutions visant à mettre sur pied un REER COLLECTIF géré syndicalement à l'intention des syndicats, projet qui s'apprête à devenir une réalité. D'ailleurs, dans la foulée des Congrès de 1984 et 1985, plusieurs syndicats locaux se sont dotés de régimes de retraite de type REER COLLECTIF.

## Les critères

Le REER collectif CSN comblera les lacunes les plus flagrantes qui ont été notées précédemment et sera lancé officiellement le premier mai 1987 pour devenir accessible à tous les syndicats. Il répondra aux critères qui suivent:

1. il aura la souplesse permettant de diversifier les placements; les fonds seront transférables; il y aura un règlement adapté pour chaque groupe; les contributions seront ajustées selon les besoins de chaque individu et de chaque groupe;
2. il aura le meilleur rendement possible pour un minimum de frais;
3. tous les adhérent-e-s seront régis par les mêmes règles en ce qui a trait à l'admissibilité, le transfert et les frais d'administration;
4. les cotisants verseront des cotisations variables jusqu'à un maximum permis par les lois et obtiendront le même rendement;
5. les syndicats pourront, en le négociant dans leur convention collective, amener l'employeur à y déposer des montants par le biais d'une majoration versée au salarié;
6. les travailleurs des petites entreprises – les moins susceptibles d'avoir accès à un fonds de pension valable – pourront se bâtir un véritable fonds de pension, et ceux et celles qui devront travailler dans plusieurs endroits différents au cours de leur vie y trouveront un endroit où ils pourront

continuer de déposer, même en changeant d'employeur.

### L'administration

Le REER COLLECTIF CSN sera administré par un Comité syndical national, composé majoritairement de représentants de syndicats qui ont mis sur pied un REER COLLECTIF dans leur milieu de travail, et de représentants nommés par la CSN, ceci dans le but de garantir son autonomie par rapport aux opérations régulières de la CSN.

Les membres du Comité syndical national seront élus par assemblée. Le rôle du comité sera de choisir les fiduciaires et les gestionnaires des fonds, de définir la politique de placement, et de décider des règlements-types, ainsi que de faire la promotion du REER COLLECTIF CSN.

En attendant la mise sur pied officielle du Comité syndical national, un comité restreint a été formé. Ses membres sont Léopold Beaulieu, trésorier de la CSN, Claude Rioux, du Comité de coordination des négociations dans le secteur privé, et Jacques Allard, du syndicat des employés de soutien de la STCUM.

Le comité collabore étroitement avec un groupe de travail composé de représentants de syndicats locaux représentant toutes les fédérations affiliées à la CSN. Ces personnes sont déjà membres de comités paritaires de retraite ou administrent eux-mêmes leur régime de retraite ou leur REER COLLECTIF.

### Les institutions financières impliquées

Diverses institutions financières seront directement impliquées dans le REER COLLECTIF CSN. Ce sont:

1. la Mutuelle SSQ, pour l'administration des dépôts, comme gardien des valeurs, et éventuellement pour l'administration des rentes;
2. les Conseillers financiers du Saint-Laurent, une société formée de conseillers qui ont une grande expérience dans les placements, pour la gestion des caisses de retraite et d'épargne, et pour conseiller le Comité syndical national en matière de placements;
3. la Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal et la Caisse populaire des travailleurs et des travailleuses de Québec seront appelées à recevoir la partie des placements sous forme de dépôts à terme et les liquidités.

Tous les intermédiaires financiers sont par ailleurs soumis aux autorités publiques en matière de protection de l'épargne, soit le surintendant des assurances du Québec, soit la Commission des valeurs mobilières du Québec, soit la Loi des caisses d'épargne et de crédit.

Ces institutions financières québécoises ont été choisies à cause de

leur expertise dans ce domaine, ainsi que de leur connaissance du milieu syndical. Il était en effet essentiel, pour garantir la sécurité et de la stabilité des fonds, de s'assurer que ce «patrimoine collectif soit géré et administré sainement.

### Un véhicule diversifié

Les principaux critères auxquels



### Penser à... demain

C'est dès aujourd'hui qu'il faut penser à planifier sa retraite, si on veut se garantir des revenus pour pouvoir en profiter.

répondra le REER COLLECTIF CSN seront de garantir un instrument alliant souplesse et fiabilité. Ainsi, une fois mis officiellement sur pied, le REER COLLECTIF CSN permettra aux adhérents de choisir une ou plusieurs des «sections» de placement suivantes:

1. dépôts garantis et/ou dépôts à terme;
2. actions;
3. obligations;
4. épargne (valeurs à court terme du Canada et du Québec/bons du Trésor);
5. section diversifiée comprenant des placements dans les trois premières «sections».

La première «section» sera administrée et gérée par la Mutuelle SSQ et les quatre autres par les Conseillers financiers du Saint-Laurent. Le comité syndical national sera appelé à participer à la gestion des placements effectués et établira des critères d'éthique en matière de placements (exemple: pas de placements dans les sociétés faisant des affaires en Afrique du sud).

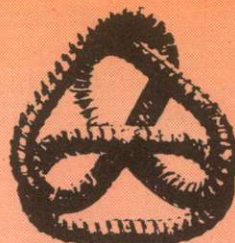
#### **Le fonctionnement au niveau local**

Au niveau du syndicat local, il faudra au départ adopter un règlement de REER COLLECTIF pour le groupe. Il existe d'ailleurs actuellement au Service de recherche de la CSN des modèles de documents servant à négocier et à conclure au niveau local des ententes nécessaires à la réalisation d'un REER COLLECTIF.

C'est dans ce règlement que sera indiqué la nature de l'adhésion (obligatoire ou non), si l'employeur y participe, les dispositions de retrait, les «sections» où seront faits les placements, etc. Chaque membre pourra indiquer les «sections» où il désire que l'argent qu'il investit soit placé. C'est au syndicat qu'il reviendra de négocier la déduction à la source, ainsi que la participation de l'employeur, le cas échéant. Le comité national fournira les clauses-types pour la négociation.

Chaque individu-adhérent et chaque syndicat-adhérent recevra à intervalles réguliers des informations sur l'état de ses dépôts, les intérêts versés, les rendements obtenus, la liste des placements et le coût des frais.

Il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un fonds d'investissement pour du capital de risque, mais bien d'un fonds faisant fructifier les épargnes des travailleuses et des travailleurs en vue de la retraite.



# **CSN**

## **Gagnez votre premier \$500 dans le REER COLLECTIF CSN**

Le REER COLLECTIF CSN est appelé à jouer un rôle important dans notre volonté de se doter collectivement d'un instrument permettant à l'ensemble des travailleurs et travailleuses d'avoir accès à un fonds de pension, de façon à se garantir un revenu à la retraite. Ce REER COLLECTIF CSN sera officiellement mis sur pied d'ici quelques mois.

**D'ici là, nous organisons un concours à l'intention des membres de la CSN, de façon à lui trouver un NOM LÉGAL alliant les deux notions suivantes: l'aspect collectif et l'aspect sécuritaire. Le mot REER doit figurer dans le nom que vous allez suggérer.**

### **Trois prix à gagner**

- Premier prix: \$500 déposés au nom du gagnant dans le REER COLLECTIF CSN;
- Deuxième et troisième prix: \$250 déposés au nom de deux personnes dont les noms seront tirés au sort parmi les participants

**FAITES PARVENIR VOS PROPOSITIONS À:**

**COMITÉ PROVISOIRE  
REER COLLECTIF CSN  
1601 DELORIMIER  
MONTRÉAL, H2K 4M5**

*PS. Un indice. Ne pas soumettre le nom SECUREER, qui existe déjà.*

**DATE LIMITE POUR LA RÉCEPTION DE VOS SUGGESTIONS**

**le 20 mars 1987**

## Rififi chez Métro Chevrefils

Les employé-e-s du magasin d'alimentation Marché Métro Chevrefils, de Sainte-Adèle, dans les Laurentides, attendent toujours leur accréditation, plus de sept mois après le dépôt de leur requête. La raison: un patron qui a décidé de tout faire pour empêcher ses employé-e-s de mettre leur syndicat sur pied.

La demande d'accréditation fut déposée le 9 juin dernier, mais l'employeur a réussi le tour de passe-passe de «transférer» le jour même plus d'une vingtaine d'employé-e-s d'un autre magasin d'alimentation Métro Chevrefils, qu'il possède sur la rue Laurier à Montréal, de façon à gonfler artificiellement le nombre des employé-e-s, et ainsi modifier de façon importante la base de calcul de la majorité nécessaire à l'obtention de l'accréditation.

L'employeur put ainsi se permettre de contester le rapport de l'agent d'accréditation tant sur l'unité demandée que sur les personnes visées par la requête. Une première journée d'audition devant le commissaire du travail eut lieu au début de novembre 1986, mais l'audition ne s'est pas poursuivie avant les derniers jours de janvier. D'autres séances sont prévues pour avril.

Ces employé-e-s ont décidé de se syndiquer parce que depuis un bon bout de temps déjà, les conditions de travail n'étaient vraiment pas raisonnables: entre autres, il y avait beaucoup d'exagérations patronales concernant les horaires et les heures de travail.

Après le dépôt de la requête en accréditation, la direction du Marché Métro Chevrefils entreprit le harcèlement systématique des employé-e-s afin qu'ils quittent leur emploi d'eux-mêmes: diminution des heures de travail; billets d'avertissement à tout propos; suspensions sans raison valable; pression sur le dos des employé-e-s favorables au syndicat; menaces de congédie-

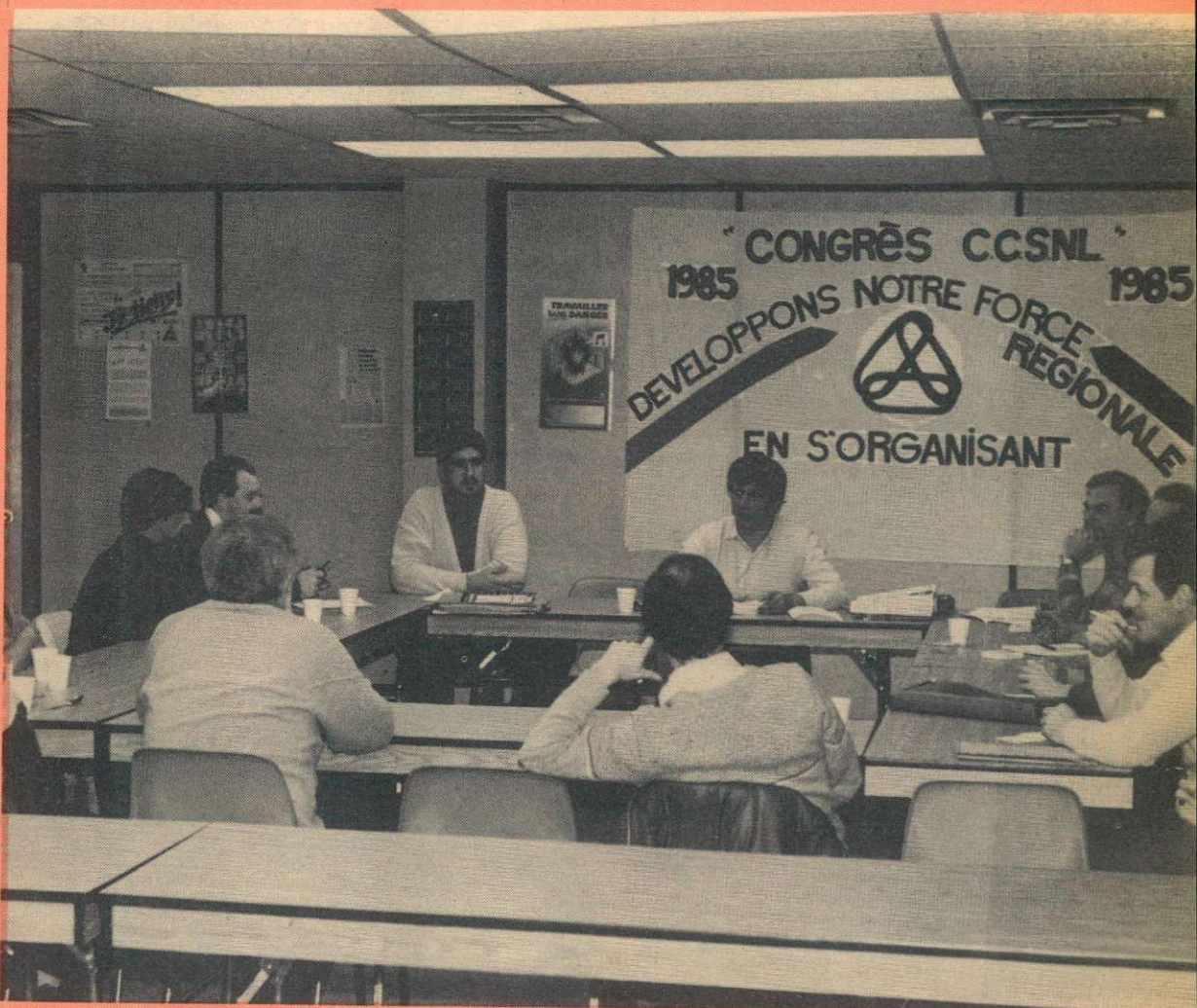
ments auprès de certains employé-e-s occasionnels. En somme: l'arsenal complet du parfait petit boss borné.

### UN IMPORTANT APPUI SYNDICAL

Dans l'espoir de le ramener à la raison, le Conseil central des Laurentides a réuni, à la mi-janvier, les représentants d'une dizaine de syndicats affiliés à la CSN regroupant quel-

que 500 membres dans la région de Sainte-Adèle, afin d'entreprendre une campagne de mobilisation en appui aux travailleurs et travailleuses du Marché Métro Chevrefils.

De plus, si nécessaire, le Conseil central des Laurentides est bien décidé à entreprendre une campagne de boycottage contre les deux Marché Métro Chevrefils de Sainte-Adèle et de Montréal.



Les représentants des syndicats CSN de la région de Ste-Adèle étudient la possibilité de lancer une campagne de boycottage contre les marchés d'alimentation Chevrefils de Ste-Adèle et de Montréal. Ces syndicats sont les suivants: Le Petit Poucet, La Diligence, la municipalité de Ste-Adèle, le Mont-Habitant, IGA, le CLSC, le soutien scolaire, la Caisse populaire, les Autobus Yvan Ouellette et les travailleurs de la construction.



25 ANS DE  
SOLIDARITÉ  
et d'aide au  
développement  
international

Les volontaires du  
SUCO  
travaillent en  
votre nom

avec les femmes déplacées par la  
sécheresse au Mali, dans le seul  
laboratoire médical de la côte  
Atlantique du Nicaragua et avec  
les femmes des régions minières  
du Pérou.

Seul vos dons permettent  
d'entreprendre les projets que le  
SUCO gère en votre nom.

Oui, je suis prêt-e à  
aider.

Voici mon don pour les  
projets  
SUCO

25\$  35\$  50\$

100\$ autres \_\_\_\_\_\$

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

S.V.P. émettre vos chèques au nom du SUCO.  
Vos dons sont déductibles. Vous recevrez un  
reçu pour fin d'impôt bientôt.

Merci du SUCO, 3738, rue  
St-Dominique, Montréal, Qc  
H2X 2X9 (514)288-3412

**SUCO**

## 25 ans déjà!

Un quart de siècle déjà, une histoire pas encore publiée mais riche des débats et des luttes menés avec ses partenaires d'ici et du tiers monde en faveur d'un type d'aide internationale au développement qui soit auto-centré. Un quart de siècle, marqué au sceau de la solidarité avec ces mêmes partenaires et ceux qui à divers chapitres étaient impliqués ou touchés par les projets et programmes du SUCO (Service universitaire canadien outre-mer) sur trois continents.

À travers le SUCO, une génération de Québécois et de Québécoises ont fait leurs premières découvertes de ce qu'était le tiers monde, cette face cachée et trop souvent inversée de ce que nous connaissons dans notre propre quotidien de travailleur et de travailleuse de l'hémisphère Nord industrialisé.

Aujourd'hui, les coopérants et coopérantes du SUCO, financièrement pris en charge par le CUSO, son homologue du Canada anglais, continuent d'affirmer une présence dans ce pays qui fait face au sabotage économique et au terrorisme téléguidé par le gouvernement minoritaire blanc d'Afrique du Sud.

C'est toute l'Afrique australe qui est au prise avec l'agression du régime de Prétoria, ce même régime qui, chez-lui, opprime la grande majorité de sa population. En ce moment, le Mozambique, après une dizaine d'années d'agression caractérisée par le sabotage de son

infrastructure économique et des actes terroristes à l'endroit de sa population, doit faire face à une situation de crise et de famine qui commence à ressembler à celle vécue par la population d'Éthiopie durant la famine de 1984.

Le SUCO possède une longue expérience de cette région d'Afrique, mais la remise sur pied de sa programmation, principalement axée sur la production alimentaire, ne peut se faire qu'avec l'appui financier du public.

La situation est grave. Le Mozambique subit l'agression parce qu'il constitue un exemple de développement basé sur la participation de sa population et sur une redistribution équitable des ressources disponibles au sein de cette dernière; ce qui est inacceptable pour un gouvernement qui fonde sa politique de partage de la richesse sur le seul critère de la discrimination raciale comme c'est le cas en Afrique du Sud. La mort dans des circonstances non encore expliquées du président mozambicain Samora Machel et de nombreux membres de son gouvernement rend encore plus urgent notre appui au peuple de ce pays.

La CSN appuie depuis de nombreuses années le travail du SUCO et endosse plus particulièrement sa campagne actuelle pour obtenir du financement permettant la relance de la présence de volontaires québécois et québécoises en Afrique australe. Il s'agit d'un geste concret de solidarité avec des peuples qui cherchent à affirmer leur indépendance et vivre en paix.



# On en clause...

## Les exigences normales du poste

Presque toutes les conventions collectives contiennent des dispositions qui obligent l'employeur à respecter l'ancienneté lors des mouvements de personnel. Cette obligation est habituellement limitée aux salarié-e-s qui remplissent les exigences normales du poste. À moins de dispositions contraires dans la convention (ce qui est très rare), c'est l'employeur qui détermine quelles sont ces exigences. Ou encore, l'employeur, pour contourner les règles d'ancienneté, peut être tenté de déterminer les dites exigences en fonction du candidat qu'il souhaite voir obtenir le poste.

Par exemple: on demande un D.E.C. (diplôme d'enseignement collégial) en comptabilité pour un poste de caissière parce qu'aucune candidate qui a de l'ancienneté ne possède ce diplôme, sauf la dernière entrée qui est bien gentille, serviable, polie, et... anti-syndicale.

Pour que le syndicat puisse contester ce genre d'exigence en arbitrage, il faut une disposition en ce

sens dans la convention. Les travailleuses et les travailleurs de la Caisse Populaire de l'Ancienne Lorette se sont donnés cette protection en négociant la clause suivante dans leur convention:

«Les exigences doivent être pertinentes et en relations avec les tâches à effectuer»

Donc, dans l'exemple cité, le syndicat pourrait contester par grief les exigences du poste parce que, bien entendu, la caissière n'a pas de comptabilité à effectuer, si ce n'est calculer et balancer sa caisse. Cette seule preuve devrait suffire pour gagner ce grief.

Dans le cas où la convention collective ne contient aucune disposition pour assurer cette protection, la jurisprudence nous enseigne que le syndicat, s'il veut faire disparaître cette exigence, devra prouver qu'elle est discriminatoire ou abusive. Il est très difficile de prouver l'intention discriminatoire de l'employeur ou que cette exigence (D.E.C. en comptabilité) n'a rien à voir avec les fonctions de caissière.

Gilbert Lessard

## Presse: le pluralisme en danger

En septembre dernier, le ministre des Communications Richard French annonçait son intention d'abolir le Programme d'aide aux médias communautaires (PAMEC) pour les secteurs écrits et télévisuels. Ce programme représente pour la presse communautaire une somme de \$280,000.

Ces cinquante titres diffusent quelque 225,000 exemplaires par mois, lesquels sont lus par plus de 600,000 personnes au Québec. Il ne s'agit donc pas d'une presse artisanale et sans envergure mais bel et bien d'un important intervenant dans le monde de l'information locale.

Autres chiffres significatifs: la part d'autofinancement de la presse communautaire est passée de 42% en 1983-84 à 70% en 1985-86. Le chiffre d'affaires actuel des 50 membres de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ) est de 1,75 million de dollars, ce

qui représente une augmentation de 33% par rapport à l'année dernière. Les lecteurs et lectrices contribuent à leurs médias l'équivalent des subventions gouvernementales, soit \$230,000. Plus de 12,000 membres soutiennent ainsi, chaque année, leur journal communautaire local de leurs deniers et 1,600 d'entre eux consacrent plus de 10,000 heures par mois dans la réalisation de ces journaux: un «investissement humain» de \$500,000 (calculé au salaire minimum!)

L'AMECQ souligne également que le Québec vient au premier rang de la concentration de la presse au Canada. Il est donc de toute première importance qu'un réseau formé de 50 journaux puisse continuer de refléter le pluralisme politique de la presse au Québec.

Ceux et celles qui croient à la nécessité de ce pluralisme doivent protester en écrivant à l'adresse suivante: M. Richard French, Ministre des Communications, 1037, de la Chevrotière, Édifice G, 3<sup>e</sup> étage, Québec G1R 4Y7.

## Quatre-Saisons à la CSN

Le syndicat des employé-e-s de Quatre-Saisons (FNC-CSN) a déposé une requête en accréditation auprès du Conseil canadien des relations de travail (la télévision et la radio sont de juridiction fédérale) pour représenter tous les employé-e-s (environ 70) de l'information et des affaires publiques de cette entreprise de télévision. Ils étaient non syndiqués.

Le nouveau syndicat re-

groupe notamment les journalistes, lecteurs-trices de nouvelles, cameramen, animateurs-trices, réalisateurs-trices, assistants réalisateurs-trices, chefs de pupitre, etc.

Les artisans de l'information des deux autres grands réseaux de télévision, Radio-Canada et Télé-Métropole, sont depuis longtemps représentés par des syndicats affiliés à la CSN.

MONTREAL



Après trois mois de lock-out, c'est à 74% que les 250 employées du Syndicat de coopératives d'assurance-vie (CSN), c'est-à-dire un des deux syndicats CSN chez les Coopérants, ont rejeté, par vote secret en assemblée générale, les dernières offres patronales. La proposition patronale précédente avait été rejetée à 58%. Le coeur du litige demeure toujours les clauses concernant les mouvements de main-d'oeuvre et les qualifications requises pour obtenir un poste: l'employeur cherche à imposer sur ces sujets des reculs importants comparativement à la convention échouée, alors que le syndicat ne demande que le statu quo.

**LA BONIFICATION  
DU RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC:**

**POUR QUAND?**

Nous savons presque tous que nos cotisations versées au Régime des rentes du Québec (RRQ) viennent d'augmenter au 1<sup>er</sup> janvier de 1.8% du salaire cotisable à 1.9%; les cotisations de l'employeur augmentant du même taux, la cotisation totale passe donc de 3.6% à 3.8% du salaire cotisable. Beaucoup savent que de nouvelles augmentations entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année jusqu'en 1991; la cotisation totale sera alors de 4.6% du salaire cotisable, 2.3% pour le ou la salarié-e et 2.3% pour l'employeur.

Grâce à cette augmentaton graduelle, la caisse du RRQ ne sera pas vide en 1999 tel que prévu mais bien en ...2004. Un répit plutôt bref!

Ce que peu savent, c'est que cette situation est prévue depuis plus de vingt (20) ans. Avant de mettre le régime sur pied le 1<sup>er</sup> janvier 1966, il était sûr et connu que le taux de cotisation de 3.6% fixé au départ (il n'a jamais été modifié depuis), plus que suffisant à court et moyen terme, était totalement insuffisant à long terme. Dans son mémoire déposé au gouvernement du Québec en octobre 1963, la CSN prévoyait, à l'aide de certaines hypothèses, que la caisse serait vide après 37 ans d'activité.

Il y a 10 ans, aujourd'hui, un premier rapport, que la CSN soutenait, le rapport Cofirentes, recommandait l'augmentation des cotisations et des bénéfécies. Nombre de discussions et rapports sur la réforme des régimes de retraite ont suivi celui-ci. Le gouvernement libéral a adopté, en juin 1986, une mesure transitoire en augmentant légèrement et lentement les cotisations. Il devra agir à nouveau dans les prochaines années pour mettre en oeuvre des solutions à long terme.

Le régime doit être modifié pour verser de meilleurs bénéfécies et la cotisation doit être ajustée en conséquence.

Le régime assure actuellement une rente de retraite de 25% du salaire cotisable des trois (3) dernières années. Ce taux de remplacement devrait passer à 50% du salaire cotisable.

Beaucoup réagiront en se disant que déjà il faut augmenter les cotisations pour maintenir le régime et qu'une telle proposition accroît d'autant ce besoin.

Il est essentiel de rappeler que ce régime contributif est **le seul qui couvre toutes les travailleuses et travailleurs**, les régimes privés ne couvrent pas la moitié de la main-d'oeuvre, dont une majorité d'hommes. Il s'agit là d'un moyen privilégié à notre disposition pour améliorer nos revenus à la retraite. Nous ne pouvons pas atteindre un tel objectif par les régimes privés ni par les REERS. Dans beaucoup de cas, il nous faut augmenter les ressources que nous affectons à la préparation de la retraite, dans les cas où ces ressources sont déjà suffisantes. Il n'y a qu'à transférer une partie des cotisations d'un régime vers le R.R.Q.

Le Régime des rentes du Québec peut être plus efficace sans aucun problème de solvabilité en autant qu'on y mette les ressources. Il est temps d'agir.

**Marcel G. Pepin**

**Parus  
récemment**



Produit dans le cadre du protocole d'entente UQAM-CSN-FTQ, «Les solvants en milieu de travail» s'adresse aux travailleurs et travailleuses qui se préoccupent des problèmes de santé au travail que peuvent causer les solvants organiques. Ceux-ci comptent parmi les agresseurs les plus sérieux, leur impact sur la santé est largement méconnu, le nombre de personnes touchées sous-estimé. Réalisé par Donna Mergler et Serge Simoneau, ce document de 121 pages est en vente (\$2.50) au Centre de documentation de la CSN, 514-598-2151.

d e s  
mères seules seules  
s e u l e s

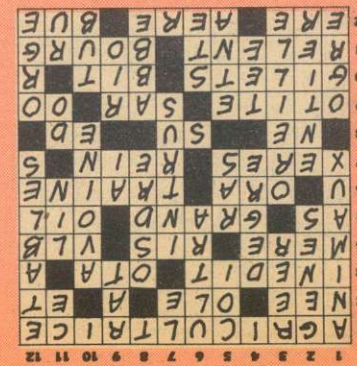
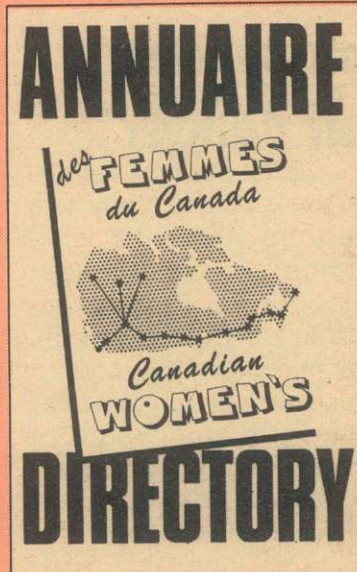


Une première étude sociologique sur la situation des femmes cheffes de famille.

- Un portrait comparé: un quartier défavorisé, le Centre-Sud / Montréal;
- Des problèmes liés à la monoparentalité: loisirs, consommation, logement, garde des enfants, etc.;
- Des solutions politiques.

En vente au prix de 15\$ (frs de poste en sus: 2\$)  
Groupe de recherche auprès des femmes cheffes de famille  
1710 rue Beaudry, local 32, Montréal, H2L 3E7  
Tél.: 525-1064

Les Éditions Communiqu'Elles viennent de publier un Annuaire des femmes du Canada qui contient quelque 2,000 adresses de groupes ou d'associations de femmes, répertoriés par province et par territoire: maisons d'hébergement et de transition, services pour femmes immigrantes, groupes contre le sexisme, organismes gouvernementaux, maisons d'édition, librairies, comités de condition féminine, etc. Pour le Québec seulement, l'Annuaire fournit les coordonnées de quelque 700 ressources de toutes sortes. S'adresser à: Éditions Communiqu'Elles, 3585 Saint-Urbain, Montréal H2X 2N6. Coût: \$7.95, plus \$1.00 pour frais de poste (514-844-1761).







De gauche à droite: Robert René de Cotret, Gérald Larose, Daniel Johnson, Jacques Proulx, Ghislain Dufour et Louis Laberge.

## 500 personnes au débat sur le libre-échange

Un premier véritable débat public sur la question du libre-échange s'est tenu le 30 janvier dernier à Trois-Rivières, et mettait en présence les présidents de la CSN, de l'UPA et de la FTQ, **Gérald Larose, Jacques Proulx et Louis Laberge**, ainsi que le président du Conseil du trésor (Ottawa), **Robert René de Cotret**, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, **Daniel Johnson**, et le président du Conseil du patronat, **Ghislain Dufour**.

Quelque 500 travailleurs et producteurs agricoles ont assisté à cet événement, au cours duquel le ministre de Cotret a subi les foudres des trois porte-parole de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange.

Le ministre fédéral a répété à plusieurs reprises qu'il n'est pas question que les offices de mise en marché, la souveraineté du Canada et les programmes sociaux soient sacrifiés dans les négociations du libre-échange, même si les

négoceurs américains clament à tout venant depuis plusieurs mois que tout est sur la table de négociation. L'avenir nous dira si le ministre De Cotret y est allé de promesses... de circonstance.

Les membres de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange ont réitéré au Gouvernement fédéral leur demande de renoncer à la négociation d'un pacte de libre-échange avec les États-Unis.

### Une conférence au sommet

Pour sa part, le président de la CSN a exigé que les deux gouvernements organisent dans des délais rapprochés une conférence au sommet où tous les intervenants intéressés pourraient s'exprimer clairement sur l'ensemble de la question des emplois qui pourraient être touchés par un éventuel pacte de libre-échange entre les États-Unis et le Canada.

Le **Centre International de solidarité ouvrière** (CISO) annonce qu'il a déménagé. Ses coordonnées sont désormais: 1415 Jarry est, suite 101, Montréal H2E 1A7 (514-374-6660, poste 305 ou 285). • La **Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit** a produit, à partir du «procès-théâtre» de la loi sur l'avortement qu'elle a organisé en octobre dernier (voir NOUVELLES CSN, numéro 246), un **vidéo** (VHS demi-pouce) de 65 minutes, accompagné d'un guide d'animation, qu'elle met à la disposition des groupes qui souhaiteraient s'en prévaloir. Renseignements: 514-522-7776 ou 514-525-0575.

## St-Michel- des-Saints

### Route bloquée

Les 150 travailleurs à l'emploi de la scierie St-Michel, à St-Michel des Saints, bloquent le chemin des aulnaies dans cette municipalité depuis le 28 janvier dernier.

Membres d'un syndicat affilié à la FTPF-CSN, ces travailleurs veulent que leur scierie soit approvisionnée en bois de qualité. La com-

pagnie Consol jouit justement d'un droit de coupe sur un territoire où le bois coupé pourrait approvisionner la scierie. En échange, la compagnie s'est dite prête à garantir le même volume de bois à la Consol.

Cette action, qui vise à bloquer la circulation aux camions de la Consol, est appuyée par la municipalité et la population de St-Michel des Saints. Pour les travailleurs, il est important qu'un moratoire intervienne afin de préserver une ressource qui serait plus utile si elle n'était pas transformée en pitoune.

## MIGUASHA

### Soutien scolaire: CSN 45; CEQ 26

Les employé-e-s de soutien de la Commission Scolaire Miguasha, en Gaspésie, ont choisi de faire partie d'un syndicat affilié à la CSN plutôt qu'à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Ainsi, 45 employé-e-s de soutien de cette commission scolaire, soit près de 58%, ont voté en faveur de la CSN, contre 26 pour la CEQ.

Ce vote d'allégeance syndicale a été ordonné par le commissaire du travail

dans le cadre de la restructuration scolaire qui s'opère actuellement en vertu de la Loi de l'Instruction publique (LIP). En effet, la fusion des commissions scolaires locales et régionales décrétée en 1986 force les employé-e-s de soutien à choisir de nouveau leur organisation syndicale. Auparavant, l'actuelle Commission Scolaire de Miguasha était formée de deux commissions scolaires: celles de Tracadie et celle de Ristigouche.

# Parlons médias, ça presse!

LA ... LIBRE, MONTREAL, LUNDI 5 OCTOBRE 1964/page 3

par Jacques Guay



La nouvelle n'a jamais fait la une des journaux. Le 16 janvier, par exemple, c'est en page B-12, un peu comme au Bingo, que l'on retrouve ce titre dans La Presse: «Des manifestants bloquent deux routes à Mont-Laurier».

Il faut dire que ce n'était déjà plus une nouvelle, mi-janvier, puisque, le 8 novembre précédent, le quotidien montréalais avait consacré une partie, substantielle, de sa page 3 à un premier blocage de la route avec photo et mention «envoyé spécial» (comme s'il se fut agi du Liban):

*«Du bois en quantité sur la 117», Mont-Laurier. — Il faisait un temps cru, hier matin, à Mont-Laurier. Vers 10h50, à contre-cœur, Roland Perron a mis son camion en marche dans la cour de l'usine de déroulage-placage Bellerive Ka'N'Enda, qui est fermée depuis le 25 juillet dernier.*

*Direction: Cornwall, en Ontario. Mais le camionneur savait déjà qu'avec son chargement de trembles, il ne ferait pas un kilomètre.*

Le reste de l'aventure est bien connu:

*Et à 11 h 03, le camion de M. Perron était intercepté sur la 117.*

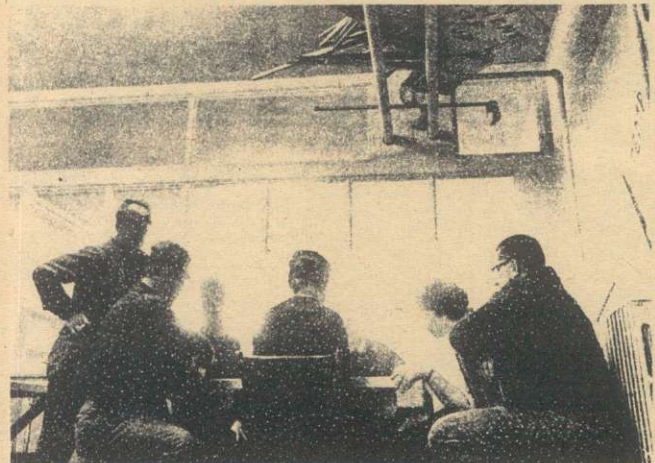
Cela ne vous rappelle-t-il pas Cabano, automne 1970, mais en plus calme? À l'époque, dans ce village du Bas du fleuve, où la scierie avait passé au feu, c'est au Nouveau-Brunswick que s'en allait le bois de la région. Et le gouvernement, dont le premier ministre était un certain Robert Bourassa, avait fini par annoncer que jamais plus le bois du Québec n'allait être usiné à l'extérieur.

Le 19 janvier '87, La Presse, page A 14, reporter sur place:

*Mont-Laurier se soulève contre la vente de Bellerive Ka'N'Enda, le maire, l'évêque et les notables sont contre la vente au privé alors que les travailleurs occupent l'usine depuis trois jours.*

Le 22 janvier, page 3 du Devoir (et D 13 de La Presse où je l'ai retrouvé en cherchant bien): l'occupation est finie, Rexfor rouvrira l'usine avec une centaine d'ouvriers (note: 130 de moins qu'il y a deux ans) et reprise du travail en forêt après entente avec la Maclaren pour utilisation du bois franc sur «son territoire de coupe».

## presse libre... presse libre...



Parce qu'une injonction leur interdit à jamais de faire du piquetage les 80 grévistes de «La Bellerive» ont remis leurs pancartes et en sont réduits à tuer le temps en jouant aux cartes.

(Photo LA ... LIBRE par Antoine Désilets)

## Dans une ville sous-développée: 80 grévistes à vie espèrent encore

par Jacques GUAY

MONT-LAURIER — Deux mois après la mort d'un patron autoritaire qui les avait sommés

La scène: Mont-Laurier, une ville d'environ 7.000 habitants qui fêta l'arrivée de son premier train en 1909 et qui, depuis, végète dans son rôle de

Quand plus de trois mois plus tard, le 23 août, cette dernière reconnait enfin le syndicat légitime, le Dr Lachapelle a signé un contrat de travail avec le syn-

Mais la Bellerive, c'est une très vieille histoire. Celle d'une longue grève perdue par la C.S.N., en 1964, à ce qui était alors «La Bellerive Veneer and Plywoods». J'ai devant moi l'article que j'y consacrais dans La...Libre du 5 octobre 1964, sous le titre: «Dans une ville sous-développée, 80 grévistes à vie espèrent encore.» C'était le drame de l'arrivée dans le décor d'un syndicat de boutique affilié à la FCAI, 14 mois plus tôt.

La Bellerive Veneer, c'est aussi une autre histoire, celle d'une région dont l'économie avait été durant des décennies entre les mains d'une seule personne, toute puissante, le Dr Toussaint Lachapelle qui, en 1964, venait alors de mourir et qui y possédait, entre autres, la compagnie d'électricité et à qui on reprochait d'avoir stoppé le développement de la ville afin de mieux en contrôler la main-d'oeuvre.

Enfin, Mont-Laurier ce fut aussi, début '70, l'épopée de Sogefor, cette usine de panneaux d'aggloméré dont la S.G.F. voulait se départir, que la population formée en coopérative voulait racheter et que le gouvernement préféra vendre à la Maclaren. La Maclaren, celle qui vient de consentir à la coupe sur ces concessions de trembles qu'elle laisse pourrir. Et début des années '80, rachat de la Bellerive par le gouvernement.

Voilà bien une mise en situation qu'à ma connaissance aucun média n'a voulu ou pu faire, celle d'une population éloignée qui ne cesse de lutter pour sa survie et qui doit multiplier les gestes désespérés pour occuper un peu d'espace dans les médias.

AU CHIC RESTAURANT CANADA:

AVEZ-VOUS  
DES  
RÉSERVATIONS?



GARNOTTE

## LE MONDE

### L'offensive contre IBM

Trois fédérations syndicales internationales (IFM, FIET et PTTI) et les représentants de vingt-deux pays se sont réunis à Londres les 12 et 13 janvier avec un objectif: réussir à implanter le syndicalisme chez le géant de l'informatique IBM (\$4,7 milliards de bénéfices nets en 1986). On ne compte que 2,5% de syndiqués dans cette multinationale.

## ANGLETERRE

### La guerre contre Murdoch

Le combat syndical contre le magnat de la presse Murdoch continue: dans la nuit du 24 au 25 janvier, à Wapping, en banlieue de Londres, une manifestation très violente de 10.000 personnes a fait 250 blessés chez les manifestants et entraîné soixante sept arrestations. Les policiers rapportent que cinquante-trois des leurs auraient subi des sévices. Rappelons que le 24 janvier 1986, l'éditeur du Times mettait à pied 5.200 employés pour relancer sa production dans une usine ultra moderne hors de la City. Malgré un tirage légèrement en baisse, les profits de l'entreprise auraient grimpé de 143% l'an dernier. La résistance syndicale s'essouffle: les finances sont maintenant à sec!

## FRANCE

### Le mois sans trains

Commencée le 18 décembre, la grève à la SNCF (230.000 employés) a pris fin le 14 janvier. Les causes étaient multiples: salaires, heures de travail, emplois. On parle d'un match nul. À souligner qu'aucune loi spéciale n'est venue mettre fin au conflit qui paralysait le pays en entier!

## ESPAGNE/MEXIQUE

### La fronde étudiante

Le 20 janvier dernier, un million de lycéens et d'étudiants espagnols, appuyés par la centrale syndicale UGT, déclenchaient une grève générale pour réclamer le libre accès à l'université et le versement d'allocations de chômage aux diplômés sans emploi. Les manifestations ont donné lieu à plusieurs actes de brutalité policières (voir la photo). Le lendemain, de l'autre côté de l'Atlantique, un demi-million d'étudiants défilaient à Mexico pour des revendications similaires. Il s'agissait de la plus grande manifestation étudiante depuis 1968. Plusieurs centaines de manifestants avaient alors été assassinés.



Les forces policières déchainées contre de très jeunes manifestants à Madrid. Bilan: 30 blessés.



## GRÈCE

### La grève contre les socialistes

Une grève de 24 heures a paralysé la Grèce le 15 janvier dernier. Le coup de force visait à annuler les décrets gouvernementaux sur la politique des revenus, le rétablissement de l'indexation des salaires et la restauration de la liberté des conventions collectives pratiquement supprimée par ordonnance du gouvernement socialiste.

lourdes amendes et des confiscations de biens, plutôt que l'emprisonnement à ceux qui manifestent et diffusent de la littérature syndicale. Ce FDP sera alimenté à la fois par les cotisations collectives et par des dons de syndicats occidentaux.

## NOUVELLE ÉCOSSE

### Roulés par Michelin

Nouvel échec du mouvement ouvrier, en janvier dernier, dans la syndicalisation des trois usines Michelin de Nouvelle-Écosse. Le dévoilement du vote des 3.000 employés n'a pu permettre l'entrée du Syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile dans ce véritable bastion du patronat. Rappelons que les tentatives de syndicalisation sont constantes depuis l'ouverture de la première usine en 1960. Mais en 1979, la province a passé une législation d'exception qui oblige l'obtention d'une majorité dans les trois usines pour qu'il y ait accréditation.

Luc Gosselin

## ÉTATS-UNIS

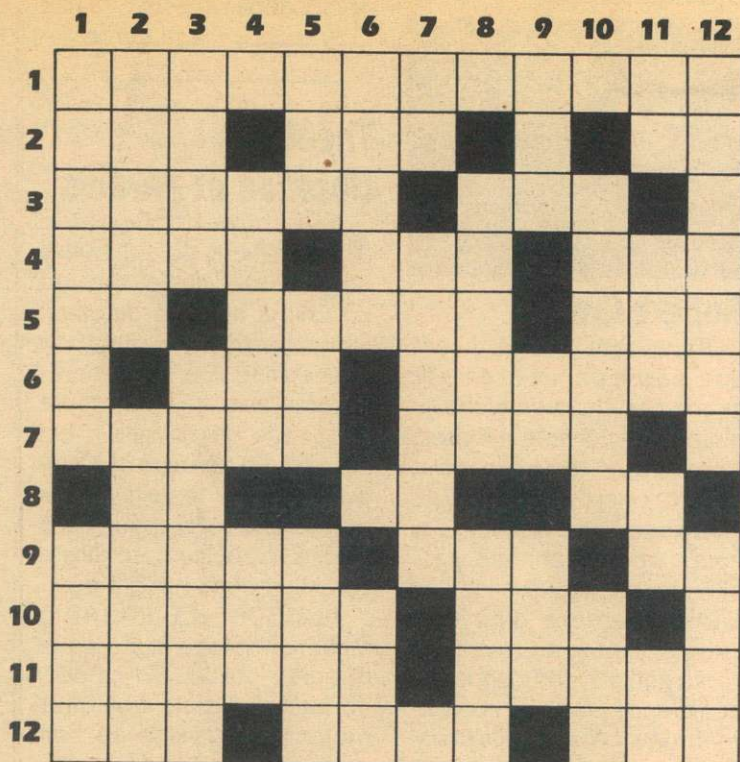
### Georgie blanche, Georgie noire

Vingt mille personnes ont défilé le 24 janvier dans le comté de Forsyth en Georgie pour protester contre l'attaque d'un défilé de militants des droits civiques par le Ku Klux Klan. Il s'agissait de la plus importante manifestation depuis vingt ans dans le sud des États-Unis.

## POLOGNE

### Un FDP pour Solidarité

Le conseil provisoire de Solidarité a décidé de créer un fonds spécial destiné à rembourser le montant des amendes auxquelles sont condamnés les militants du mouvement. La nouvelle pratique du pouvoir consiste maintenant à imposer systématiquement de



## QUIZ

1. En 1986, il y avait au Québec 2,461,000 emplois à temps plein comparativement à 2,421,000 en 1981, soit 40,000 de plus. Quelle est la proportion de ces nouveaux emplois qui est allée aux femmes?  
a) 20% b) 50% c) 75% d) 100% e) plus de 100%

2. En 1986, il y avait au Québec 404,000 emplois à temps partiel comparativement à 306,000 en 1981, soit 98,000 de plus. Quelle est la proportion de ces nouveaux emplois qui est allée aux femmes?  
a) 33% b) 50% c) 68% d) 100% e) plus de 100%

3. En 1975, 7% de l'ensemble des emplois au Québec étaient des emplois à temps partiel. Quel était ce pourcentage en 1986?  
a) 4% b) 7% c) 14% d) 35%

4. La crise de 1982 a entraîné la perte de 51,000 emplois dans le secteur manufacturier au Québec. Depuis 1982, combien de nouveaux emplois ont été créés dans ce secteur?  
a) aucun b) 23,000 c) 28,000 d) «Allô? Statistiques Canada?...»

5. En 1976, 24% de l'ensemble des emplois au Québec se trouvaient dans le secteur manufacturier. Quelle était cette proportion en 1986?  
a) aucun changement b) 19.7% c) 22.5% d) «Allô? Le Service de recherche CSN?...»

### HORIZONTAL

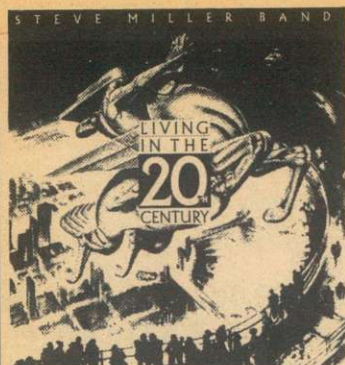
1. Personne exerçant une activité agricole (féminin).
2. Du verbe naître. - Exclamation espagnole. - Conjonction.
3. Qui n'a pas été édité. - Enleva.
4. Maman. - Thymus du veau. - Maison d'édition montréalaise.
5. Champion. - De haute taille. - Ancienne langue du nord de la France.
6. Du verbe prier (latin). - Tire après soi.
7. Vin espagnol. - Partie inférieure du dos.
8. Négation. - Du verbe savoir. - Diminutif d'Édouard.
9. Inflammation de l'oreille. - Ras (à l'envers). - Double voyelle.
10. Vêtement court avec ou sans manches (pluriel). - Bureau international du travail.
11. Mauvaise odeur qui persiste. - Gros village.
12. Époque. - Où l'air circule. - Du verbe boire.

### VERTICAL

1. Ils ont parfois deux, parfois quatre pattes. - Géant mangeur d'enfants.
2. Ils sont responsables de la production des caractères héréditaires. - Complet.
3. Régime d'épargne enregistré de retraite. - Partie du corps.
4. Échelon.. - Terme au golf.
5. Silencieux. - Coupé court. - Volcan de sicile.
6. Personne qui pousse à l'extrême une position politique. - Sainte.
7. Article. - Indésirable (du genre Malenfant).
8. Doser (lettres mêlées). - Prêtre séculier.
9. Rongeur. - Du verbe avoir. - Régie des installations olympiques.
10. Céréale. - Cuvette où l'on peut prendre un bain sommaire.
11. Adjectif démonstratif. - Plante cultivée pour ses fibres textiles. - Note de la gamme.
12. Lieu où on loge les bestiaux (pluriel). - Graminée cultivée comme céréale.

### Réponses

1. La réponse est e), plus de 100%. En effet, en 1986, il y avait 54,000 emplois à temps plein de plus qu'en 1981 détenus par des femmes. La proportion exacte est donc de 135%. Pendant la même période, le nombre d'emplois à temps plein détenu par des hommes a diminué de 14,000.
2. La réponse est c), 68%. Plus des deux tiers des nouveaux emplois à temps partiel créés de 1981 à 1986 sont détenus par des femmes. Ces emplois se retrouvent en très grande partie dans les secteurs du commerce et des services.
3. La réponse est c), 14%. Le nombre d'emplois à temps partiel, en proportion du nombre total d'emplois, a doublé de 1975 à 1986 au Québec, passant de 7% à 14%.
4. La réponse est b), 23,000. Depuis la crise de 1982, seulement 23,000 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur manufacturier au Québec. De 1981 à 1986, ce secteur a perdu 28,000 emplois.
5. Ne téléphonez pas: la réponse est 19.7%. Peut-on parler de «désindustrialisation» de l'économie québécoise?



## Steve Miller

Ce nouveau microsillon de Steve Miller, «Living in the 20th century», est un mélange intéressant de ses deux tendances naturelles: le blues et le rock. Il a consacré la face B de ce vinyle à des blues traditionnels. Ainsi, Miller et son groupe interpréteront des classiques de ce genre de musique. On entendra une version de «My Babe» de Willie Dixon. Mais cette face comprend surtout des chansons de Jimmy Reed, à qui le disque au complet est dédié. Parmi l'oeuvre de Jimmy Reed, Miller a retenu «I wanna be loved (but by only you)» et «Caress me baby». Enfin, sur «Behind the barn», la pièce qui ferme ce disque, Miller a fait appel à un joueur d'har-

monica bien connu des amateur-e-s de blues: **James Cotton!**

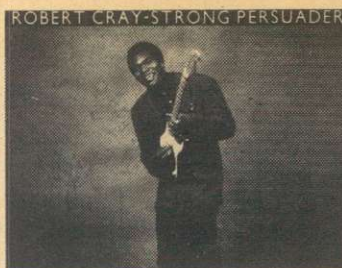
Les amateurs de rock se souviendront de «Space cowboy» et de plusieurs autres chansons qui tournaient beaucoup à la radio à l'époque.

La chanson «I want to make the world turn around» mérite une mention spéciale car elle se distingue nettement de tous les autres morceaux de cet album. Cette chanson débute avec un air de saxophone qui vient nous chercher immédiatement.

À remarquer sur cette pièce, d'ailleurs, la complicité et le jeu entre Steve Miller à la guitare et Kenny G. au saxophone. Les deux solos se complètent magistralement et nous aurions voulu que ça dure un peu plus longtemps. Mais comme toute bonne chose...

**Normand King**

**NB: Ce disque est disponible sur étiquette Capitol-EMI-PJ12445.**



## Robert Cray

Après avoir évolué durant une dizaine d'années dans le circuit des clubs de blues, le guitariste et chanteur **Robert Cray** nous livre un tout récent microsillon intitulé «Stronger persuader». Au cours de ces années passées entre deux valises et d'une chambre d'hôtel à l'autre, Robert Cray a eu l'occasion d'accompagner un des grands noms de la guitare blues: **Albert Collins**. D'ailleurs, ce dernier, au coup de pic de guitare incisif, tranchant et précis a certainement influencé ou inspiré Robert Cray.

En effet, Robert Cray a puisé dans des sources nommées «Chicago blues», funky, et soul. Des sources qu'il a distillées dans un

genre tout à fait personnel qu'on retrouve sur «Stronger persuader». On peut dire que Cray renouvelle le genre.

## Théâtre: Norsude et Paradis

Récemment, l'arrivée d'immigré-e-s du Sri Lanka, de la Turquie, du Salvador, et du Chili a soulevé des passions parmi la population québécoise. De la compréhension aux préjugés, toute la gamme d'émotions y est passée. **Le Théâtre du rez-de-chaussée** de Valleyfield a monté une pièce pour nous aider à mieux comprendre la condition des immigré-e-s.

**NORSUDE ET PARADIS** raconte l'histoire d'une jeune réfugiée politique, Norsude, immigrée depuis quelques mois. Elle travaille au noir dans un hôtel. Elle rencontre Paradis, cuisinier au même hôtel. Ce sera le début d'une profonde amitié. Mais elle devra repartir... Les syndicats ou organismes qui voudraient produire cette pièce de 70 minutes doivent contacter **Jocelyn Vinet à 514-371-8605**

**Michel Crête**



## F.D.R.: une biographie

En 1929 débutait la grande Crise qui allait marquer profondément le 20<sup>e</sup> siècle. Aux États-Unis, un président a depuis cette date son nom associé à cette époque difficile: Franklin Delano

Roosevelt. Beaucoup a déjà été écrit sur cet homme, dont une récente biographie critique de Ted Morgan publiée aux États-Unis (Simon and Schuster, éditeur).

Morgan nous fait vivre intensément les étapes de la vie de Roosevelt. Cela est d'autant plus intéressant que l'auteur nous fait découvrir l'influence de ses traits de caractère sur son action politique. D'origine bourgeoise, éduqué dans les grandes écoles, rien ne laissait prévoir, au début du siècle, ce qu'a par la suite été Roosevelt en tant que président. Alors ambitieux, parfois arrogant, Roosevelt présente au début de sa vie publique les caractéristiques d'un politicien traditionnel certainement peu ouvert à l'innovation.

En 1920, il sera frappé par la poliomyélite. Ce sera un

tournant dans sa vie. Parmi les historiens, incluant Morgan, cet événement sera associé à l'action politique de Roosevelt pendant la Dépression: il a alors saisi le sens du faible et du laissé

pour compte. Cela expliquera la distance qu'il prendra vis-à-vis l'establishment financier américain qui, jusqu'à son accession à la présidence, régnait absolument sur le système politique américain.

Les chapitres sur l'époque de la présidence sont passionnants parce qu'équilibrés. L'auteur montre aussi bien l'esprit d'initiative de Roosevelt pendant le New Deal que son esprit politicien, le ton du livre n'est pas teinté de flatterie ni d'éloge et laisse le lecteur saisir le personnage.

Roosevelt a laissé une Amérique différente. Il a contribué à donner à l'État

une position stratégique en matière d'intervention sociopolitique. Cela a été reconnu par l'Américain moyen et par une large part des classes populaires. Il a aussi «répandu» l'Amérique sur toute la planète, luttant contre l'isolationisme dans un monde où il voyait deux grandes puissances, les États-Unis et l'URSS.

Fort bien documenté, Morgan nous fait découvrir à travers cet homme nombre de facettes fondamentales du peuple américain que nous avons intérêt à connaître, surtout en cette période où d'aucuns nous présentent les États-Unis comme un bloc conservateur monolithique suivant aveuglément un président sans audace, Ronald Reagan.

Le livre est en anglais. Espérons une traduction pour bientôt.

**Claude Rioux**

## LA BALANCE DE PISE

À quelques mois d'intervalle, il s'est trouvé deux hommes, que rien ne prédestinait à faire quelque fleur à la CSN, à prendre parti du côté des travailleurs et travailleuses du Manoir Riche-lieu en identifiant clairement le responsable de la situation.

M. Raymond Mailloux, député libéral de Charlevoix pendant vingt ans, ne doit rien à la CSN. M. Raymond Leboeuf non plus, qui est conciliateur de carrière. Appelés à tenter de trouver une solution, ils ont constaté tous les deux l'impasse. Créée par le propriétaire, Raymond Malenfant. La CSN est dans la région depuis 50 ans. Malenfant y est depuis un an. Et c'est le chaos.

Des observateurs ont déploré la conclusion du rapport Leboeuf, qui suggère qu'en y mettant les formes, Malenfant quitte une région qu'il est en train de ruiner... C'est comme un western à l'envers. Il aurait fallu que le méchant soit de l'autre bord.

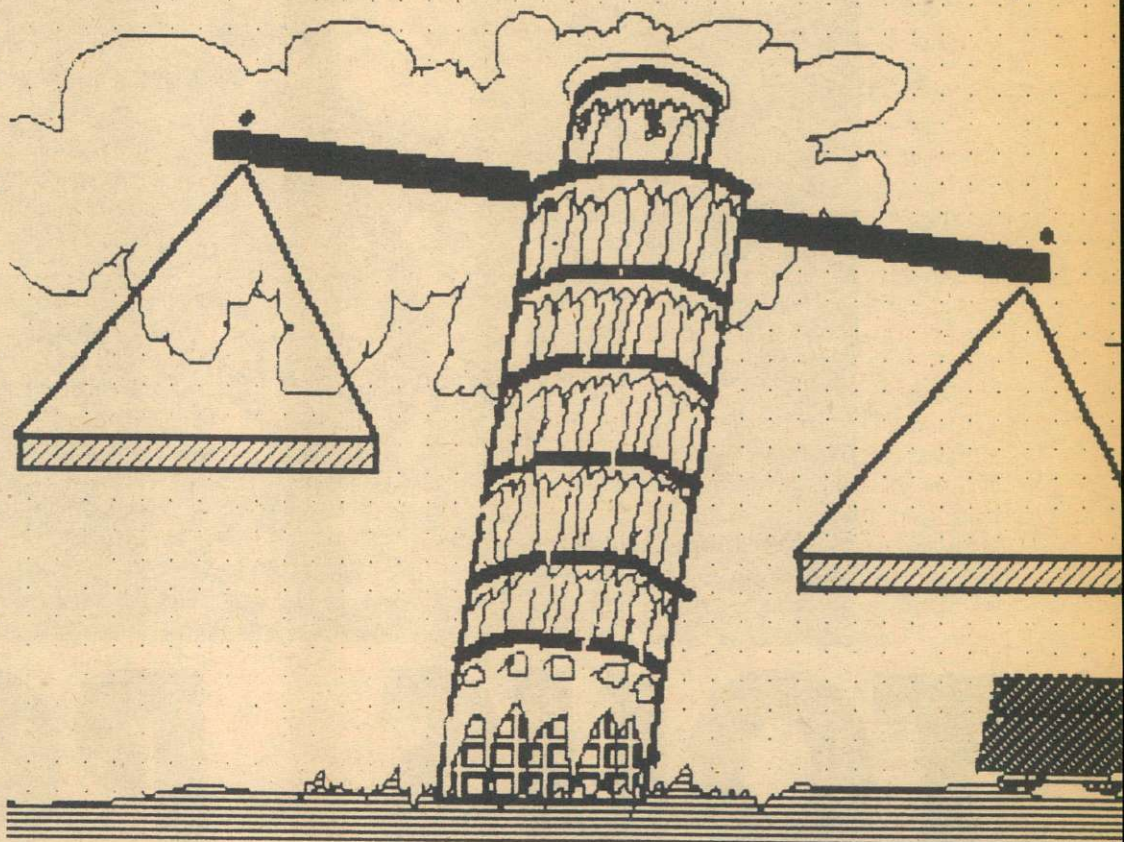


Il y a des lois plus légales que d'autres; les travailleurs et les travailleuses le savent.

Il y a aussi des droits qui pèsent plus que d'autres, c'est clair; le droit de propriété, par exemple.

Un citoyen «fait montre d'un sens social inadmissible de nos jours... sa venue dans Charlevoix n'a fait que perturber le climat social...les perturbations sociales qu'a fait surgir le conflit perdurent et s'y ajouteront (...) des problèmes économiques d'envergure...», écrit le médiateur. Pourtant.

Il ne faut pas légiférer pour mettre fin au conflit. «Précédent extrêmement dangereux». Malenfant n'enfreint aucune loi et respecte ses obligations. Autre-



ment dit, le droit de propriété, c'est sacré.

Bien plus sacré que le droit de grève des chauffeurs d'autobus de Terrebonne, qui respectaient toutes les obligations légales, mais dont on a forcé le retour au travail par loi spéciale. Bien plus sacré que le droit de négocier des travailleurs de la construction, à qui on a enlevé par loi spéciale le droit de grève avant même qu'ils ne l'aient exercé.

Décidément, les droits, c'est comme les citrouilles. Il y en a des grosses; il y en a des petites.

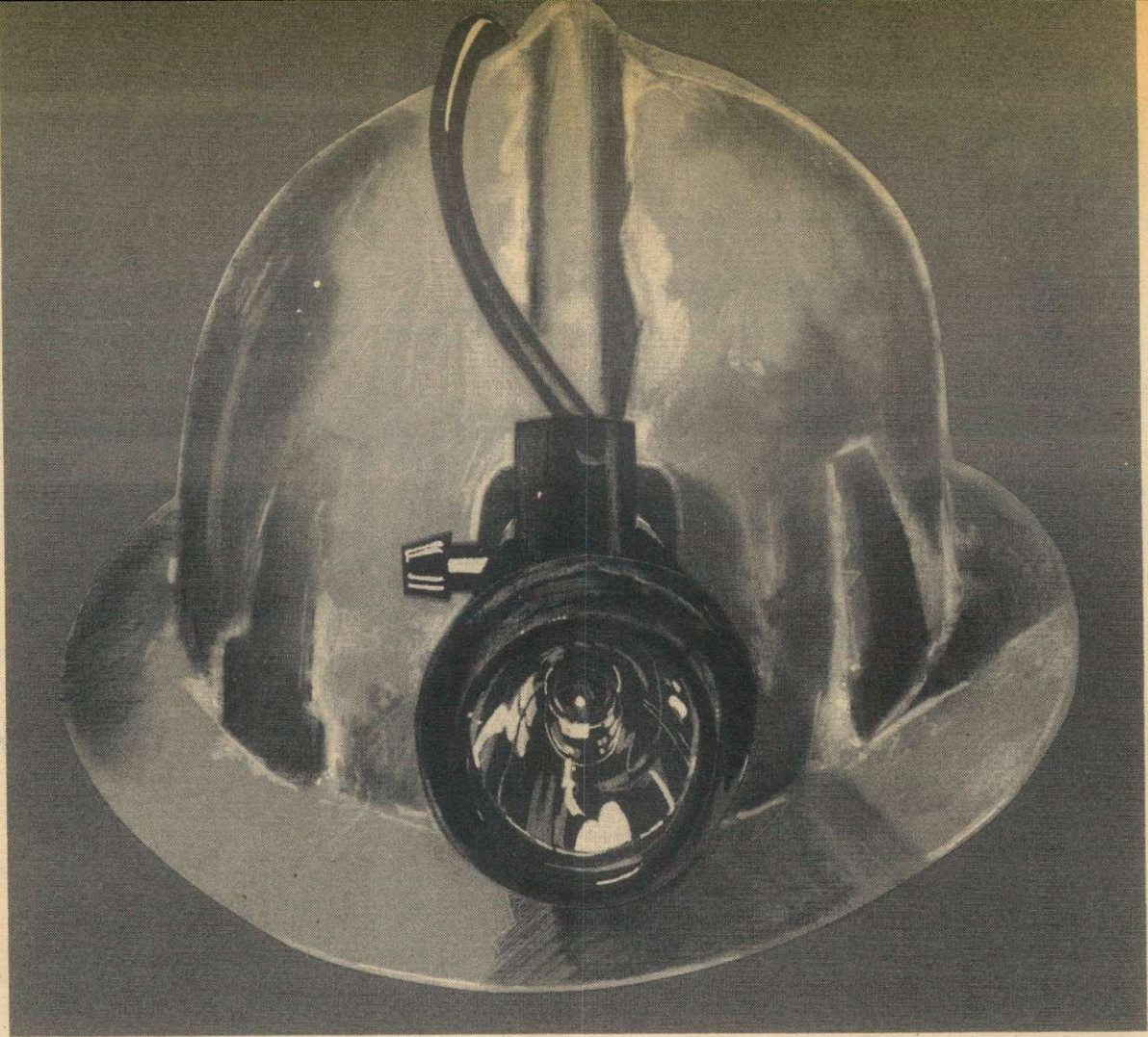


Parlant de propriété, on n'est pas loin de penser, comme le vieux philosophe, que c'est du vol. Prenez le cas du propriétaire d'Ambulance Robert, sur la Rive-sud de Montréal. 831 chefs d'accusation pour fraude, usage de faux et autres viennent d'être logées contre lui. Les ambulanc-

ces, c'est le seul maillon privé dans le réseau de la santé.

Le propriétaire détient cinq permis qui lui rapportent gros. Il les détient toujours. Les vingt employé-e-s qui ont dénoncé cette situation et déclenché l'enquête ont passé l'automne et l'hiver sur le trottoir, en grève. Sur un trottoir situé loin de l'établissement, un juge ayant émis une injonction pour protéger la propriété de M. Douillette.

Au Manoir, il ne faut pas faire de loi parce que ça pénaliserait un coupable. Dans les ambulances, les lois servent à pénaliser les victimes. Il y a 200 ans, Jean-Jacques Rousseau, qui ne connaissait pas M. Malenfant ni M. Douillette, avait écrit ceci: «Les lois sont toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien»!



# **TOUS POUR L'AMIANTE**

**DES CENTAINES DE MINEURS DE LA RÉGION DE THETFORD MINES SONT SANS TRAVAIL PAR SUITE D'UN REGROUPEMENT DE L'INDUSTRIE MINIÈRE – ON Y MÈNE UNE DURE BATAILLE POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ – UNE CAMPAGNE NATIONALE D'APPUI EST MAINTENANT DÉCLENCHÉE – UNE OPÉRATION QUI TOUCHE TOUS LES SYNDICATS DE LA CSN.**

# **AVEC THETFORD**